



RAPPORT ANNUEL - 2018

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

Rome, 2019

UNIDROIT

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

RAPPORT ANNUEL — 2018

2018: UNE ANNEE, EN BREF

En août 2018, j'ai pris mes fonctions de Secrétaire Général d'UNIDROIT. J'ai trouvé une belle villa romaine rouge, un jardin décoré de statues décapitées et des dizaines de perroquets au plumage vert chatoyant qui chantaient sous les fenêtres de mon bureau. Au début, j'ai été intrigué. Le palais abrite l'une des plus anciennes organisations internationales juridique existantes. Tout y était en harmonie avec le prestige de l'Institut: tout y était bien structuré, ordonné, efficace et sous la forme la plus adéquate. L'excellent travail de mon prédécesseur et la direction rigoureuse du Président Mazzoni y sont pour beaucoup, ainsi que la manière sublime et élégante dont la Professeure Anna Veneziano a mené la transition jusqu'à mon arrivée. Je leur suis redevable à tous les trois. Je le suis également envers chacun des membres de cette institution extraordinaire qui, bien que très peu nombreux, réussissent avec si peu de moyens à réaliser ce que bien d'autres institutions ne parviennent à réaliser avec beaucoup plus de ressources. Cette introduction entend présenter les réalisations de l'année 2018, nombre desquelles ont été accomplies avant mon arrivée et, quant aux autres, je n'ai fait que profiter de l'excellence de mes collègues. J'ai maintenant compris que les vieilles villas, les statues décapitées et les perroquets verts ne sont qu'une métaphore de ce lieu, où le passage du temps embellit, où l'absence symbolise la résilience et où la diversité renforce la qualité du travail. J'étais l'élément étranger d'un monde où je m'efforce de m'intégrer peu à peu.

2018 a été une année importante sur le plan de la rénovation institutionnelle. En effet, la mise en œuvre de réformes de la rémunération du personnel et d'importantes avancées relatives aux réformes de la sécurité sociale ont permis au Secrétariat d'améliorer considérablement son administration et sa viabilité. En outre, la modernisation du Règlement d'UNIDROIT est en bonne voie. Les bases d'un cadre institutionnel renouvelé et renforcé de l'Institut ont été jetées.

La Convention du Cap a occupé une place importante en 2018. En effet, la famille du Cap s'est agrandie et compte 79 Etats, un nombre égalé par très peu de traités sur la scène commerciale internationale, et le registre du Protocole aéronautique a enregistré sa millionième inscription. Sous la direction d'Anna Veneziano, le Protocole ferroviaire prend de l'ampleur. La Suède a maintenant ratifié le Protocole, rejoignant ainsi l'Union européenne et d'autres Etats. Plus de 30 Etats ont assisté à la session de la Commission préparatoire qui s'est tenue à l'Institut, et plusieurs déclarations enthousiastes laissent penser qu'un certain nombre de ratifications sont en préparation. Mais 2018 a placé le futur Protocole MAC au centre de l'attention. Le Conseil de Direction a approuvé la convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption formelle du Protocole. Le Gouvernement sud-africain accueillera la Conférence à Pretoria en novembre 2019, et les préparatifs du grand événement ont commencé immédiatement. Au cours du second semestre de 2018, le Secrétariat et un groupe d'experts internationaux ont analysé le projet de texte du Protocole, interagi avec les gouvernements et les parties prenantes et organisé des consultations nationales et internationales. Une évaluation économique indépendante de l'impact du Protocole MAC a donné des résultats remarquables. Sur une période de dix ans, le Protocole MAC pourrait augmenter le stock de matériels d'équipement MAC de 90 milliards de dollars dans les pays en développement et devrait avoir un impact annuel positif sur le PIB des Etats membres d'UNIDROIT équivalent à 30 milliards de dollars. Cela me permettra, j'en suis certain, d'écrire l'histoire d'un succès dans le prochain Rapport annuel. Un mot tout particulièrement pour l'excellent travail de William Brydie-Watson qui a dirigé les travaux du Secrétariat sur ce sujet complexe.

Il y a cependant une vie à l'Institut au-delà du Cap. Le Secrétariat a travaillé assidûment sur plusieurs fronts, s'associant avec succès à d'autres institutions. Le projet ELI/UNIDROIT sur les Règles régionales de procédure civile a atteint son stade final et le Groupe de travail sur les Principes en matière de contrats de réassurance, fondés sur les Principes d'UNIDROIT, a finalisé son projet. Mais les progrès les plus impressionnants ont peut-être été réalisés dans le cadre de notre collaboration avec la FAO et le FIDA sur les contrats d'investissement en terres agricoles (ALIC). Galvanisé et soutenu avec compétence par Neale Bergman, le Groupe de travail a poursuivi l'élaboration du futur Guide juridique en organisant deux

réunions très productives, des vidéoconférences et d'importants travaux intersessions. Ces travaux ont abouti à un premier projet consolidé complet qui doit être soumis au Conseil de Direction lors de sa 98^{ème} session ainsi qu'aux Etats membres et aux parties prenantes pour de vastes consultations en 2019.

Le Secrétariat a intensifié ses efforts sur un certain nombre d'activités non législatives. La promotion du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA dans le monde a été un grand succès et sa traduction en portugais et en chinois est un signe évident de l'intérêt qu'il a suscité. On ne saurait trop souligner le travail de Frédérique Mestre dans ce domaine. En ce qui concerne les biens culturels, l'Institut a lancé le Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT pour promouvoir un environnement juridique favorable à la restitution et au retour des biens culturels volés ou illicitement exportés à travers notre Convention de 1995. Dans ce domaine, nous avons continué à travailler en étroite collaboration avec l'UNESCO et d'autres organisations internationales, sous la direction, comme toujours, de Marina Schneider. En outre, le Secrétariat, directement ou par l'intermédiaire de la Fondation d'UNIDROIT, a continué à travailler sur plusieurs projets relevant pleinement de notre mandat, notamment le projet sur les Meilleures pratiques en matière de registres électroniques et le projet d'Evaluation économique, entrepris en partenariat avec l'Université d'Oxford et l'Université de Washington (Seattle); ou encore le projet de Modèle économique centré sur l'humain avec l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales.

UNIDROIT devrait être à nouveau ce qu'il a toujours été, un centre de réflexion juridique internationale ainsi qu'un centre de recherche. En 2018, nous avons commencé à nous intéresser de nouveau à notre Bibliothèque, en augmentant les ressources disponibles et en relançant ses activités de recherche par des séminaires fréquents et des échanges universitaires très ouverts. A cela s'ajoutent les publications de l'Institut, une activité qui, avec d'autres tâches importantes mais moins visibles, est menée à bien avec grand soin par Lena Peters, à la manière d'un artisan horloger.

Toutes ces activités n'auraient pu être réalisées sans le travail silencieux mais indispensable de tous les membres du personnel qui œuvrent en coulisses pour s'assurer que tout est prêt: ici gentillesse et efficacité sont de mise.

Avant de mettre pied à la Villa Aldobrandini, j'avais entendu dire à plusieurs reprises qu'UNIDROIT était comme une famille. Je comprends maintenant que c'est dans sa remarquable humanité que réside une bonne partie de sa magie. J'ai reçu cet héritage. Il y aura encore beaucoup à dire dans 12 mois, espérons-le, au moins aussi positif qu'aujourd'hui

PROFESSEUR IGNACIO TIRADO
Secrétaire Général

Sommaire

<i>A la une</i>	1
I. DIRECTION ET ORGANISATION	5
A. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES	5
1. Présidence et Conseil de Direction	5
2. Assemblée Générale et Commission des Finances	5
3. Secrétariat	6
B. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS	6
1. Procédure civile transnationale – Formulation de règles régionales	6
2. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	6
3. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	6
4. Préparation d'un Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	7
5. Elaboration d'un document international d'orientation sur les contrats d'investissement en terres agricoles	7
C. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS	7
D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ELABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE	7
E. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES ET AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES	8
1. Réunions et conférences	8
2. Accords de coopération	11
II. ACTIVITES LEGISLATIVES	12
A. TRAVAUX EN COURS	12
1. Droit privé et développement agricole Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles	12
2. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	13
a. Projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction	13
b. Protocole spatial à la Convention du Cap	15
c. Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap	16
d. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap	16
3. Procédure civile transnationale – formulation de règles régionales	17
4. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	18

a.	Formulation de principes en matière de contrats de réassurance	18
b.	UNILEX	18
5.	Vente internationale	19
	Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit international de la vente en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé	19
6.	Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux	20
	Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés	20
B.	SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT	21
1.	Droit privé et développement agricole	21
	Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA	21
2.	Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	22
	Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016	22
	Coopération avec l'Association internationale du barreau (IBA)	23
3.	Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	24
a.	Convention du Cap et ses Protocoles	24
b.	Projet académique relatif à la Convention du Cap	25
4.	Protection internationale des biens culturels	25
a.	Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts	25
b.	Collections d'art privées	28
5.	Les instruments sur les marchés de capitaux	28
III.	PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES	30
A.	PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE	30
1.	Coopération avec des organisations partenaires	30
2.	Programme de bourses de recherche	30
3.	Collaborateurs, stagiaires et chercheurs	31
B.	LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET	32
C.	BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT	33
D.	BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT	33
E.	PUBLICATIONS	34
F.	FONDATION D'UNIDROIT	35
Annexe I	Liste des documents publiés par le Secrétariat d'UNIDROIT en 2018 sur la mise en œuvre de son Programme de travail	37
Annexe II	Instruments élaborés par UNIDROIT et état de mise en œuvre des conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats Membres d'UNIDROIT	40
Annexe III	Mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT	54
Annexe IV	Bibliothèques dépositaires de la Documentation d'UNIDROIT	59

I. DIRECTION ET ORGANISATION

A. PRESIDENCE, CONSEIL DE DIRECTION, ASSEMBLEE GENERALE ET COMMISSION DES FINANCES *

1. *Présidence et Conseil de Direction*

La 97^{ème} session du Conseil de Direction ¹ s'est tenue à Rome du 2 au 4 mai 2018 sous la présidence du Professeur Alberto Mazzoni, Président de l'Institut. Le Conseil de Direction, après avoir approuvé le rapport de la Secrétaire Générale *a.i.*, la Professeure Anna Veneziano, sur l'activité de l'Institut en 2017, a nommé M. Arthur Hartkamp aux fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et M. Jorge Sánchez Cordero comme second Vice-Président, tous deux jusqu'à la 98^{ème} session du Conseil.

Conformément à la décision prise par le Conseil de Direction, lors de sa 90^{ème} session (Rome, 9-11 mai 2011), de faire systématiquement usage des pouvoirs conférés par l'article 16 du Règlement d'UNIDROIT d'inviter à prendre part à ses séances, à titre consultatif, des représentants de Gouvernements membres qui ne comptent pas un de leurs ressortissants au sein du Conseil, 13 Etats membres ont été représentés lors de la 97^{ème} session du Conseil.

Le Conseil a nommé M. Ignacio Tirado, alors Professeur à l'*Universidad Autónoma de Madrid*, Secrétaire Général, conformément à l'article 8, paragraphe 1 du Statut. M. Tirado a pris ses fonctions le 27 août 2018.

Lors de l'examen du projet de Budget pour l'exercice 2018, le Conseil a souligné l'impact positif des mesures d'économies et de la gestion efficace.

2. *Assemblée Générale et Commission des Finances*

La 77^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue à Rome le 6 décembre 2018 sous la présidence de S.E. M. Paul Dühr, Ambassadeur du Luxembourg en Italie, avec la participation des représentants diplomatiques de 57 Etats membres. Le Secrétaire Général a présenté les travaux de l'Organisation en 2018.

L'Assemblée Générale a élu les membres du Conseil de Direction pour les cinq prochaines années. Les candidats suivants ont été élus: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. Yusuf Çalişkan (Turquie), M. Alfonso-Luis Calvo Caravaca (Espagne), Mme Eugenia G. Dacoronia (Grèce), Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson (France), M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du Sud), M. Henry D. Gabriel (Etats-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), M. In-Ho Kim (République de Corée), M. Hideki Kanda (Japon), M. Patrick Kilgarriff (Royaume-Uni), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Ricardo Lorenzetti (Argentine), M. Niklaus D. Meier (Suisse), M. Attila Menyhárd (Hongrie), M. José Antonio Moreno Rodríguez (Paraguay), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), Mme Kathryn Sabo (Canada), M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique), M. Luc

* Le présent Rapport couvre l'activité d'UNIDROIT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

¹ Le Conseil de Direction pour le quinquennat 2013-2017 est composé comme suit: Mme Stefania Bariatti (Italie), M. Radu Bogdan Bobei (Roumanie), M. Hans-Georg Bollweg (Allemagne), Mme Nuria Bouza Vidal (Espagne), Mme Baiba Broka (Lettonie), M. B. Bahadır Erdem (Turquie), M. Henry D. Gabriel (Etats-Unis d'Amérique), M. Arthur S. Hartkamp (Pays-Bas), Mme Monique Jametti (Suisse), M. Hideki Kanda (Japon), M. Miklós Király (Hongrie), M. Alexander S. Komarov (Fédération de Russie), M. Antti T. Leinonen (Finlande), M. Lyou Byung-Hwa (République de Corée), M. José Antonio Moreno Rodriguez (Paraguay), M. Jan Lambert Neels (Afrique du sud), Mme Monika Pauknerová (République tchèque), M. Wojciech Popiołek (Pologne), M. Jorge Sánchez Cordero Davila (Mexique), Mme Rachel Sandby-Thomas (Royaume-Uni), M. Álvaro Sandoval Bernal (Colombie), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), M. Daniel Tricot (France), M. Spyridon Vrellis (Grèce) et M. Roger Wilkins (Australie).

Schuermans (Belgique), Mme Shi Jingxia (République populaire de Chine), Mme Carmen Tamara Ungureanu (Roumanie).

Lors de l'examen des questions financières, l'Assemblée a approuvé les Comptes pour l'exercice financier 2017 ainsi que les ajustements au Budget pour l'exercice financier 2018. L'Assemblée Générale a également adopté le projet de Budget pour 2019.

La Commission des Finances² s'est réunie à deux reprises en 2018 sous la présidence de M. Benito Jiménez (Mexique), pour examiner, notamment, des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT. La 84^{ème} session s'est tenue le 15 mars 2018 et la 85^{ème} session le 4 octobre 2018. La Commission a fait des recommandations sur diverses questions financières ensuite soumises à l'examen de l'Assemblée Générale.

3. Secrétariat

Le Secrétaire Général, Professeur Ignacio Tirado, a pris ses fonctions à UNIDROIT le 27 août 2018.

Au 31 décembre 2018, le Secrétariat était composé de 18 membres, sept d'entre eux appartenant à la catégorie des fonctionnaires (Catégorie A), neuf relevant des services administratifs et de secrétariat ainsi que de la Bibliothèque (Catégorie B) et trois autres membres faisant partie du personnel technique (Catégorie C). Le Secrétariat était également assisté par un assistant de recherche.

B. CONFERENCES DIPLOMATIQUES, COMITES D'ETUDE ET COMITES D'EXPERTS

Les réunions suivantes ont été organisées par l'Institut en 2018:

1. Procédure civile transnationale – Formulation de règles régionales

Réunion conjointe du Comité pilote ELI/UNIDROIT et Co-rapporteurs (Rome, 9-10 avril 2018).

Présentation du Projet ELI/UNIDROIT et conférence organisée conjointement par l'Académie de Droit européen (ERA) (Trèves, 26-27 novembre 2018).

2. Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Réunions du Groupe de travail sur la ratification (par téléconférence, les 9 février, 19 mars, 8 mai, 29 août et 22 octobre ainsi que les 12 avril et 19 septembre à Oxford).

8^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire (Rome, 6-7 décembre 2018).

3. Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Des téléconférences du Sous-groupe créé pour réévaluer la participation de l'industrie à la promotion et au développement du Protocole spatial se sont tenues les 6 avril, 20 juillet et 26 octobre 2018.

² Lors de sa 76^{ème} session, en 2017, l'Assemblée Générale a nommé les pays suivants à la Commission des Finances, pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018: Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse.

4. Préparation d'un Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Atelier de consultation internationale sur la portée du projet de Protocole MAC (11 septembre 2018).

5. Elaboration d'un document international d'orientation sur les contrats d'investissement en terres agricoles

Troisième réunion du Groupe de travail (Rome, 25-27 avril 2018)

Quatrième réunion du Groupe de travail (Rome, 9-11 octobre 2018)

Réunions par conférences vidéo du Groupe de travail les 8 février et 2 juillet 2018.

C. RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Au 31 décembre 2018, UNIDROIT comptait 63 Etats membres: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép. de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Siège, République de Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Uruguay et Venezuela.

Le Secrétariat continue les consultations auprès de certains Etats en vue d'une éventuelle adhésion au Statut organique d'UNIDROIT.

Le 31 juillet 2018, le Ministère de la Justice du Japon et UNIDROIT ont co-organisé un atelier sur invitation sur le projet de Protocole MAC à la Convention du Cap, qui s'est tenu à l'Université Gakushuin (Tokyo). L'atelier a été ouvert par M. Muneki Uchino (Conseiller du Bureau des affaires civiles, Ministère japonais de la Justice), le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général élu, UNIDROIT) et le Professeur Hideki Kanda (membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT - Université Gakushuin). D'éminents représentants du Ministère japonais de la justice et du Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie, ainsi que des représentants des industries et des milieux universitaires intéressés ont assisté à l'atelier.

Le 5 septembre 2018, le Secrétaire Général est intervenu le premier jour de la Conférence intitulée "Society, Law, Artificial Intelligence and Robotics" qui s'est tenue à Prague (Conférence SOLAIR, 5 et 6 septembre). La conférence portait essentiellement sur l'intelligence artificielle (IA) et ses implications juridiques dans différents domaines. Parmi les interventions, une discussion sur une coopération future possible entre la CNUDCI et UNIDROIT sur un sujet qui pourrait figurer au futur Programme de travail d'UNIDROIT.

D. COORDINATION ENTRE ORGANISATIONS QUI SE CONSACRENT A L'ELABORATION DE REGLES DE DROIT PRIVE

Du 12 au 14 mars 2018, la Secrétaire Générale *a.i.* a participé au nom d'UNIDROIT au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de la Haye.

La réunion tripartite habituelle des Secrétaires Généraux de la Conférence de La Haye de droit international privé, de la CNUDCI et d'UNIDROIT s'est tenue à Vienne le 28 avril 2018.

E. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES ET AVEC DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

1. Réunions et conférences

Au cours de la période examinée, l'Institut a été représenté à des réunions organisées par d'autres organisations internationales dont l'Association italienne pour l'arbitrage (AIA), le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'Institut de droit européen (ELI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), l'Association internationale du barreau (IBA), le Fonds International de développement agricole (FIDA), l'*International Insolvency Institute*, INTERPOL, le *National Law Center for Inter-American Free Trade*, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (UNOOSA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale. L'Institut a également coopéré avec un certain nombre de groupes et d'institutions universitaires (pour les manifestations portant sur des points spécifiques du Programme de travail, voir ci-dessous dans les parties pertinentes).

Le 18 février 2018, la Secrétaire Générale *a.i.* a été invitée à prendre la parole à l'Université de Tokyo lors d'une réunion organisée par le *Global Private Law Forum* intitulée "*Current Challenges in Uniform Law: The Perspective of UNIDROIT*". Ont participé à cette réunion organisée par le Professeur Tomotaka Fujita, les Professeurs Hideki Kanda, membre du Conseil de Direction, Souichirou Kozuka et Hiroo Sono, ainsi que le Professeur Megumi Hara et d'autres représentants du gouvernement et des universités.

Le 5 septembre 2018, le Secrétaire Général est intervenu le premier jour de la conférence intitulée "*Society, Law, Artificial Intelligence and Robotics*" qui s'est tenue à Prague (Conférence SOLAIR, 5 et 6 septembre). La conférence portait essentiellement sur l'intelligence artificielle (IA) et ses implications juridiques dans différents domaines. Parmi les interventions, une discussion sur une coopération future possible entre la CNUDCI et UNIDROIT sur un sujet qui pourrait figurer au futur Programme de travail d'UNIDROIT, comme souligné dans la Proposition de la République tchèque sur l'intelligence artificielle et objet de discussion lors de la 97^{ème} session du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Les travaux d'UNIDROIT ont d'abord été illustrés par la Professeure Monika Paukernová, membre du Conseil de Direction. Dans une réunion conjointe, Anna Joubin-Bret (Secrétaire de la CNUDCI) et le Professeur Ignacio Tirado ont présenté les travaux des organisations "sœurs" à ce jour, puis discuté de ce qui pourrait être fait dans l'avenir. Les participants, aussi bien fonctionnaires que membres du secteur industriel, ont apprécié la conférence et ils ont exprimé leur soutien au démarrage des travaux puis ont participé au débat pendant et après la réunion.

Coopération avec le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Les 3 et 4 mars, M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire, a représenté le Secrétariat d'UNIDROIT à l'occasion d'un atelier APEC organisé par le groupe *Strengthening Economic and Legal Infrastructure* (SELI) du Comité économique APEC. UNIDROIT a participé en qualité d'organisation hôte d'APEC, un statut qui lui a été accordé en 2017 à la suite de sa participation à d'autres ateliers SELI en 2016 (Pérou) et en 2017 (Vietnam). Le Secrétariat d'UNIDROIT a fait deux présentations, l'une sur les instruments internationaux qui facilitent l'emploi de la technologie moderne dans la gestion des contrats et l'autre sur les instruments internationaux pour la prévention et la résolution des différends. Le Secrétariat a également participé à la réunion des Amis du Président SELI (FoTC). Les discussions ont porté sur les ateliers organisés dans le passé sous les auspices de SELI ainsi que sur les initiatives futures.

Les 21 et 22 mars, le Secrétariat d'UNIDROIT a participé à un atelier du Forum de coopération économique Asie-Pacifique sur les opérations garanties intitulé "*Meilleures pratiques pour une croissance dynamique des entreprises*" à Mexico. Le deuxième jour de l'atelier, M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire, a présenté un exposé sur la Convention du Cap et ses Protocoles.

Coopération avec le Forum Mondial sur le Droit, la Justice et le Développement (GFLJD)

Partenaire du GFLJD - une initiative de la Vice-Présidence juridique de la Banque mondiale - et membre de son Comité pilote, et suite aux travaux préliminaires d'UNIDROIT sur un projet de régime juridique pour les entreprises sociales en 2010, UNIDROIT a été invité à participer au projet GFLJD "The Human-Centered Business Model (HCBM): A Holistic Approach to a New Model for Doing Business" (Le modèle d'entreprise centré sur l'humain (HCBM): une approche globale d'une nouvelle manière d'entreprendre). Le projet vise à combler le fossé entre les modèles d'entreprise à but lucratif et à but non lucratif. Conformément à la décision du Conseil de Direction à sa 96^{ème} session (10-12 mai 2017), UNIDROIT a accepté de prendre la direction conjointe, avec l'Université de Florence, du deuxième pilier du projet, axé sur les cadres juridiques et la gouvernance. Le Secrétariat d'UNIDROIT a fourni son appui au projet avec des travaux de recherche préliminaires et la participation à des événements de promotion auprès de nombreuses parties prenantes intéressées, en vue de susciter l'intérêt des institutions de parrainage pour le projet.

Le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a participé à la Semaine sur le droit, la justice et le développement (DJD) de la Banque mondiale (Washington, 5-9 novembre 2018) afin de poursuivre la collaboration d'UNIDROIT avec le Groupe de la Banque mondiale et le Forum global sur le droit, la justice et le développement et de sensibiliser aux activités d'UNIDROIT avec la tenue de deux sessions. Tout d'abord, lors d'une séance intitulée "*UNIDROIT Secretary-General's Vision on Law and Development*", le 7 novembre, il a discuté de la façon dont UNIDROIT pourrait soutenir l'autonomisation économique et la réalisation des objectifs de développement durable, avec Mme Nathalie Rey (Conseillère principale, Export-Import Bank of the United States of America) sur le futur protocole MAC et avec Mme Yuliya Panfil (Responsable Investissements, Property Rights Initiative, Réseau Omidyar) sur le futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles. Puis, le 8 novembre, lors d'une séance intitulée "*Community of Practice on Private Law and Agricultural Development*", il a examiné, avec le Professeur Thomas McInerney (Rule of Law for Development Institute, Faculté de droit, Université Loyola Chicago), comment la Communauté de Pratique du Forum mondial pourrait promouvoir les travaux d'UNIDROIT dans ce domaine, contribuer à un environnement juridique plus équitable et plus sûr et répondre aux défis économiques et sociaux de l'agriculture.

Les 12 et 13 novembre 2018, dans le cadre de la collaboration avec le Forum global sur le droit, la justice et le développement, UNIDROIT a accueilli un atelier organisé conjointement avec le Centre de développement de l'OCDE pour discuter des progrès sur le projet intitulé "Modèle d'Entreprise Centré sur l'Humain" et des résultats préliminaires du Pilier 1 (Principes directeurs) et du Pilier 2 (Cadre juridique et gouvernance).

Coopération avec l'Association internationale du barreau (IBA)

A l'initiative de Don Wallace jr, Président de l'Institut de droit international, Washington D.C., et de Christopher R. Seppälä, Conseiller juridique auprès du Comité des contrats FIDIC, l'Association internationale du barreau (IBA) a créé une équipe spéciale composée d'un grand nombre d'avocats internationaux coordonnée par Willem Calkoen (Pays-Bas), afin d'aider UNIDROIT à promouvoir la diffusion et l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et au règlement de différends partout dans le monde. Un Protocole d'accord a été signé entre les deux organisations relatif à la publication des résultats de cette recherche.

Le 9 octobre 2018, le Groupe de travail de l'IBA sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international a discuté de l'application des Principes d'UNIDROIT dans la pratique lors de la Conférence annuelle de l'IBA qui s'est tenue à Rome. La session a été introduite par Willem Calkoen (NautaDutilh, Amsterdam), Coordinateur du projet et par Cristina Martinetti (ELEXI, Turin), Co-Présidente du Comité Ventes Internationales de l'IBA, conjointement à Simon Hotte (FIDAL, Lyon) et à Ina Popova (Debevoise & Plimpton, New York). Au nombre des orateurs, Karina Goldberg (Ferro Castro Neves Daltro & Gomide Advogados, Sao Paulo), Sanjeev Kapoor (Khaitan & Co, Nouvelle-Delhi) et Gerard Meijer (NautaDutilh, Amsterdam). La Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, ainsi que le Professeur Michael Joachim Bonell ont participé à cette session.

Coopération avec des institutions universitaires

Du 13 au 15 avril 2018, le Queen Mary – UNIDROIT Institute of Transnational Commercial Law, en collaboration avec le Centre de droit commercial du Manchester College de l'Université d'Oxford, a organisé une conférence intitulée "Financement du développement dans les marchés émergents: défis, innovations et résultats". Le premier jour de la conférence, ouverte par les Professeurs Sir Roy Goode et Rosa Lastra, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, a présidé une session sur "L'importance d'un régime juridique efficace pour les opérations garanties: la Convention du Cap et ses Protocoles", avec des exposés du Professeur Ignacio Tirado (Université Autonome de Madrid, Banque mondiale), de M. Marek Dubovec (NatLaw) et de Mme Frédérique Dahan (BERD). Le deuxième jour, Sir Roy Goode a présidé une session sur "Les titres intermédiés par rapport aux détentions directes: les avantages et les défis des titres dématérialisés sur les marchés émergents et dans les économies en développement" à laquelle ont participé Thomas Keijser (Université Radboud de Nimègue) avec la présentation de la Convention de Genève sur les titres et le Guide Législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés (2017), le Professeur Luc Thévenoz (Université de Genève), Maria Vermaas (Strate), Timi Austen-Peters (Austen-Peters & Co) et de Guy Morton (anciennement Freshfields Bruckhaus Deringer). Le dernier jour de la conférence, le Professeur Alberto Mazzoni, Président d'UNIDROIT, a présidé une session sur "L'arbitrage, le règlement des différends et l'exécution des jugements dans les marchés émergents et les pays en développement: évolutions récentes".

Le 12 juin 2018, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, et William Brydie-Watson, Fonctionnaire, ont donné une conférence conjointe sur la Convention du Cap et le futur Protocole MAC aux étudiants en Maîtrise de droit de l'Université de Johannesburg (Afrique du Sud). La conférence, organisée par le Professeur Jan Neels, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a exposé les aspects principaux des deux instruments et leur application juridique. Le Secrétariat a également visité la bibliothèque principale de l'Université qui fait partie des Bibliothèques Dépositaires d'UNIDROIT.

Le 27 juillet 2018, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, a tenu une conférence intitulée "UNIDROIT's work on sustainable development – the UNIDROIT-FAO-IFAD Legal Guide on Contract Farming" (Les travaux d'UNIDROIT sur le développement durable – Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA) à l'Université d'Hokkaido à Sapporo dans le cadre du séminaire organisé par le Professeur Hiroo Sono. Une discussion a suivi avec les membres de la Faculté et les étudiants de troisième cycle.

Le 11 septembre 2018, UNIDROIT, en partenariat avec le *Commercial Law Center* du Harris Manchester College, a organisé une réunion internationale de consultation sur le champ d'application du Protocole MAC. Y ont pris part 35 représentants gouvernementaux et experts juridiques de 21 pays, dont l'Ambassadeur de la République démocratique populaire Lao, S.E. M. Sayakane Sisouvong. Sous la présidence du Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, des présentations des Commentaires officiels sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles du Professeur Sir Roy Goode ont été faites par la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, par William Brydie-Watson, Fonctionnaire à UNIDROIT et par le Professeur Marek Dubovec, Directeur, Global Outreach du Groupe de travail sur le Protocole MAC. La réunion a représenté pour les Etats y participant une occasion précieuse de partager leurs expériences sur l'organisation de consultations nationales portant sur le champ d'application du Protocole MAC tel que déterminé par le Système harmonisé.

Le 28 septembre 2018, l'Université Roma Tre et UNIDROIT ont accueilli la Cinquième édition de la Conférence annuelle d'arbitrage international intitulée "Use of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts: from skepticism to confidence", dans le cadre du programme *International Commercial and Investment Arbitration Theory and Practice Certificate* organisé conjointement par Roma Tre, par l'Association italienne pour l'arbitrage, par la Cour internationale d'arbitrage et la Chambre d'arbitrage de Milan. Le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général d'UNIDROIT) et le Professeur Andrea Zoppini (Faculté de droit, Université Roma Tre), après avoir ouvert la réunion, ont présenté le conférencier principal, John Beechey CBE (Associé fondateur de

Beechey Arbitration et ancien Président de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI). Environ 90 participants à la réunion se sont retrouvés dans la Bibliothèque d'UNIDROIT.

Les 16 et 17 octobre 2018, UNIDROIT a participé à la deuxième Conférence intitulée "International Coordination of Secured Transaction Law Reforms: Advancing Global Reforms and Building a Uniform System" à Madrid, Espagne. Organisée conjointement par NatLaw, par l'Universidad Carlos III de Madrid et par l'*International Insolvency Institute*, la Conférence a réuni des représentants de la Banque mondiale, de l'IFC (Société financière internationale), de la CNUDCI, de la BERD, de l'OEA, et l'APEC ainsi que des universitaires de premier plan pour faire avancer la discussion commencée lors de la première conférence de coordination qui s'est tenue les 9 et 10 Février 2017 à la University of Pennsylvania Law School. Au cours de la Conférence, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, Prof. Ignacio Tirado, a fait une présentation lors d'une session sur la modalité d'évaluation de la réforme des opérations garanties et la Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, Prof. Anna Veneziano, a fait une présentation sur les procédures, les stratégies et les méthodes de travail sur la coordination institutionnelle.

Le 18 octobre 2018, la Faculté d'Administration de l'Université de São Paulo a organisé, en collaboration avec UNIDROIT, un colloque sur les implications sociales, économiques et juridiques de l'agriculture contractuelle pour célébrer le lancement de la version portugaise du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA. Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire principale, UNIDROIT, a participé à l'ouverture de cet événement avec les Professeurs Decio Zylbersztajn (Université de São Paulo), Moacir de Miranda Oliveira (Université de São Paulo) et Kassia Watanabe (Universidade Federal do Recôncavo da Bahia), puis elle a présenté le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle dans la perspective d'UNIDROIT.

Le 25 octobre 2018, la Faculté de Droit de la Pontificia Universidad Católica de Valparaíso - PUCV, Chili, a accueilli un Colloque international intitulé "*El contrato agrícola: experiencias y desarrollos en el derecho latinoamericano y uniforme*", avec une présentation inaugurale par Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire principale, UNIDROIT, intitulé "*Hacia un modelo de regulación de la agricultura por contrato: La tarea de UNIDROIT*". Le Colloque s'est conclu avec le lancement du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA dans sa version espagnole (réimprimée), publié par "Derecho PUCV".

Des membres du Secrétariat ont également participé à diverses réunions et conférences où ils ont présenté les instruments d'UNIDROIT et les travaux de l'Institut en général. Les détails de certaines de ces réunions sont exposés dans le présent Rapport.

2. Accords de coopération

En 2018, l'Institut a signé des accords de coopération avec les institutions suivantes:

- En mai 2018, l'Université Zhongnan d'Economie et de Droit (ZUEL) (Chine) et UNIDROIT ont signé un Protocole d'accord pour la promotion des objectifs et réalisations d'UNIDROIT dans le cadre de l'activité académique de la Faculté de Droit ZUEL et la participation de la ZUEL School of Law au Programme de recherche et stages d'UNIDROIT.

- En mai 2018, l'Université islamique Azad (Iran) et UNIDROIT ont signé un Protocole d'accord pour promouvoir la coopération universitaire, éducative et scientifique dans le domaine juridique.

- En juin 2018, un accord de coopération entre l'Institut et la *Pontificia Universidad Católica de Valparaíso* (Chili) a été signé pour collaborer à des projets de recherche et encourager un soutien réciproque dans des initiatives liées à des domaines d'intérêt commun et promouvoir des publications au Chili et en Amérique latine.

- En novembre 2018, l'*Association Chilena de Derecho Internacional Privado* (ADIPRI) et UNIDROIT ont signé un accord de coopération pour collaborer à des activités de diffusion, de vulgarisation et de recherche dans les différents domaines du droit international privé et en vue de leur développement.

- Enfin, en décembre 2018, un accord de licences croisées a été signé entre l'Association internationale du barreau (IBA) et UNIDROIT sur les redevances et les licences croisées mondiales.

II. ACTIVITES LEGISLATIVES

A. TRAVAUX EN COURS

1. *Droit privé et développement agricole*

Elaboration d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles

Lors de sa 95^{ème} session (Rome, 18 - 20 mai 2016), le Conseil de Direction avait examiné l'étude de faisabilité préparée par le Secrétariat (UNIDROIT 2016 - CD (95) 7b) prov.) et en avait pris note, décidant finalement de recommander à l'Assemblée Générale d'inclure le sujet de la préparation d'un document d'orientation international sur les contrats d'investissement en terres agricoles au Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017 - 2019 en lui attribuant une priorité élevée. L'Assemblée Générale a entériné cette recommandation lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016).

Compte tenu de la priorité élevée du projet, le Groupe de travail sur les contrats d'investissement en terres agricoles a poursuivi l'étude et la préparation d'un futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles (le "Guide juridique")³. Le Groupe de travail avait prévu que le futur Guide juridiques'appuierait sur le succès du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et offrirait des orientations sur les contrats d'investissement en terres agricoles impliquant la location de terres agricoles par les gouvernements et les communautés locales qui soient compatibles avec les principes et normes essentiels établis dans les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) et les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-RAI).

A la suite de l'élaboration du Guide juridique, le Groupe de travail a pris les principales mesures suivantes en 2018⁴:

- Le 8 février 2018, le Groupe de travail s'est réuni par vidéoconférence pour discuter des contributions reçues lors de la réunion informelle du 11 octobre 2017 dans le cadre de la 44^{ème} session plénière du CSA (Rome, 9 - 13 octobre 2017). Il a examiné un premier projet pour la Préface et l'Introduction du futur Guide juridique et a pris en considération les questions et commentaires des experts sur leurs responsabilités respectives quant à la rédaction.
- Du 25 au 27 avril 2018, le Groupe de travail a tenu sa troisième réunion, au cours de laquelle il a examiné la portée et les thèmes principaux du futur Guide juridique. Le Groupe de travail a ensuite étudié de façon approfondie 14 documents de travail contenant des projets de presque tous les chapitres et sections identifiés dans le projet de plan.
- Le 2 juillet 2018, le Groupe de travail a tenu une autre vidéoconférence pour discuter des développements récents, de la rédaction et de la révision des notes préparées par le Secrétariat à

³ Le Groupe de travail est présidé par M. José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT et est actuellement composé de: M. Lorenzo Cotula, Chercheur principal en droit et développement durable à l'International Institute for Environment and Development (IIED); M. Daryono, Professeur à l'Universitas Terbuka, Jakarta; Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson, Professeure à l'Université Paris 2; M. James Gathii, Chaire Wing-Tat Lee en droit international et Professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université Loyola de Chicago; Mme Jean Ho, Professeure adjointe à l'Université nationale de Singapour; M. Pierre-Etienne Kenfack, Professeur à l'Université Yaoundé 2; et Mme Yuliya Panfil, Associée, Investissements au Réseau Omidyar. Le Groupe de travail comprend également des représentants de la FAO, du FIDA, de l'International Land Coalition, de l'Organisation mondiale des agriculteurs, le Mécanisme du secteur privé du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le *Columbia Center for Sustainable Investment* (CCSI); l'Institut international du développement durable (IIDDD); et Welthungerhilfe.

⁴ Pour de plus amples informations sur le Groupe de travail et ses premières réunions, voir UNIDROIT 2017 - A.G. (76) 2 rév., para. 31-35.

l'intention des experts pour la révision de leurs projets, ainsi que de diverses questions concernant les projets et les prochaines étapes.

- Du 9 au 11 octobre 2018, le Groupe de travail a tenu sa quatrième réunion, au cours de laquelle il a examiné en détail les projets de tous les chapitres et sections du futur Guide juridique. Le Groupe de travail a discuté des prochaines étapes, notamment de l'organisation de consultations de grande ampleur sur le projet de Guide juridique, pour intégrer les contributions reçues et pouvoir ainsi le finaliser.

En outre, le Secrétariat, en collaboration avec le Groupe de travail, a participé à diverses conférences et événements pour faire mieux connaître le futur Guide juridique et pour recueillir les contributions des parties prenantes à son sujet, comme suit :

- le 22 mars 2018, une présentation par le Secrétariat du futur Guide juridique dans le cadre de la session sur "La gouvernance foncière et les Directives Volontaires (VGGT)" lors de la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté (Washington, 19-23 mars 2018);

- le 8 octobre 2018, une présentation du Professeur James Gathii, expert au sein du Groupe de travail, sur le futur Guide juridique et certaines des questions contractuelles clés dans le cadre de la session intitulée "Sustainable Investment in Agriculture" (Rome, le 8 octobre 2018) lors de la Conférence annuelle de l'IBA (Rome, 7 - 12 octobre 2018);

- le 18 octobre 2018, UNIDROIT a organisé, conjointement à la FAO et au FIDA, un événement parallèle à la 45^{ème} session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La réunion "Improving Agricultural Investment Contracts and the Contracting Process" a été animée par le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et a réuni un groupe impressionnant d'experts, comprenant Mme Margret Vidar (FAO), M. Charles Forrest (FIDA), M. Lorenzo Cotula (IIED), M. Brian Baldwin (CSA/Mécanisme du secteur privé) et Mme Iliaria Bottigliero (IDLO). Le Groupe a examiné le futur Guide juridique et certaines des questions clés et des garanties énoncées dans ce Guide et a sollicité l'avis des participants.

Après la quatrième réunion du Groupe de travail et l'événement parallèle du CSA, le Secrétariat a commencé la révision et la consolidation des divers projets du futur Guide juridique en coordination avec les membres du Groupe de travail. Sous réserve de l'état d'avancement du projet de Guide juridique, le Secrétariat prévoyait de mettre en ligne le projet consolidé afin de tenir une consultation en ligne ouverte, comme cela avait été fait pour le Guide juridique UNIDROIT/FAO/IFAD sur l'agriculture contractuelle, et l'organisation de réunions de consultations dans le monde entier en coordination avec les experts du Groupe de travail et le Secrétariat incorporerait, en collaboration avec les membres du Groupe de travail, les commentaires parvenus des parties prenantes.

2. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction

Le projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles progresse rapidement vers son adoption. Lors de sa 97^{ème} session (Rome, 2-4 mai 2018), le Conseil de Direction d'UNIDROIT a approuvé la convocation d'une Conférence diplomatique en 2019 en vue de l'adoption formelle du projet de Protocole MAC. A la suite de consultations avec un certain nombre d'Etats intéressés, le Secrétariat a accepté l'offre de la République d'Afrique du Sud d'accueillir la Conférence diplomatique du Protocole MAC, qui se tiendra à Pretoria du 11 au 22 novembre 2019.

En 2018, le Secrétariat s'est concentré sur trois priorités: i) aider les Etats à examiner le Protocole, ii) examiner plus avant les règles juridiques et la portée du futur Protocole, et iii) déterminer son impact économique.

UNIDROIT a organisé une série complète de réunions de consultation nationales, régionales et internationales sur le Protocole MAC en 2018. Des consultations ont eu lieu dans 11 pays: Afrique du Sud, Australie, Espagne, Etats-Unis, Hongrie, Indonésie, Japon, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay et Royaume-Uni. L'événement majeur de 2018 a été une consultation

internationale sur le champ d'application du Protocole MAC, organisée le 11 septembre 2018 en partenariat avec le *Commercial Law Centre* du *Harris Manchester College* de l'Université d'Oxford. La réunion de consultation a compté 35 représentants gouvernementaux et experts juridiques de 21 pays. En consultation avec un certain nombre d'experts internationaux, le Secrétariat a poursuivi l'examen des questions juridiques qui n'avaient pas été pleinement résolues lors des Comités d'experts gouvernementaux en 2017. Pour permettre aux Etats de fournir des contributions sur le champ d'application du Protocole MAC, le Secrétariat a mis en place un processus leur permettant de proposer des codes du Système harmonisé (SH) à ajouter aux 42 codes SH figurant actuellement dans les annexes du projet de Protocole MAC. Le processus a été mis en place à la suite d'une demande formulée par le Comité d'experts gouvernementaux (CEG) à sa deuxième session (Rome, 2-6 octobre 2017). UNIDROIT a reçu des propositions de six Etats concernant 22 codes SH supplémentaires.

En ce qui concerne l'impact économique du futur Traité, à la demande du Comité d'experts gouvernementaux lors de sa première session (Rome, 20-24 mars 2017), le Secrétariat a chargé Warwick and Associates de réaliser une évaluation *ex ante* de l'impact économique du Protocole MAC. Cette évaluation a été financée en majorité par le Groupe de travail MAC. L'évaluation économique finale ⁵ a été présentée en septembre 2018 lors de la septième Conférence annuelle du Projet académique relatif à la Convention du Cap. L'évaluation estime que, sur une période de dix ans, le Protocole MAC pourrait augmenter le stock de matériel d'équipement MAC dans les pays en développement de 90 milliards de dollars et aurait un impact positif de 23 milliards de dollars dans les pays en développement et de 7 milliards de dollars dans les pays développés, ce qui représenterait un impact annuel total sur le PIB des Etats membres d'UNIDROIT de 30 milliards de dollars.

Séminaires et conférences

- Le 12 juin 2018, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, et M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire, ont fait une présentation sur la Convention du Cap et le futur Protocole MAC aux étudiants de Troisième cycle de droit de l'Université de Johannesburg (Afrique du Sud). La Conférence, organisée par le Professeur Jan Neels, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a exposé les aspects principaux des deux instruments et leur application juridique. Le Secrétariat a également visité la bibliothèque principale de l'Université qui fait partie des Bibliothèques dépositaires d'UNIDROIT;

- Le 31 juillet 2018, le Ministère de la Justice du Japon et UNIDROIT ont co-organisé un atelier sur invitation sur le Protocole MAC à la Convention du Cap, qui s'est tenu à l'Université Gakushuin (Tokyo). L'atelier a été ouvert par M. Muneki Uchino (Conseiller du Bureau des affaires civiles du Ministère de la Justice du Japon), par le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général élu, UNIDROIT) et par le Professeur Hideki Kanda (membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT - Université Gakushuin). La Professeure Megumi Hara (déléguée du Japon au Comité d'experts gouvernementaux pour le Protocole MAC) a ensuite coordonné une réunion au cours de laquelle M. Susumu Masuda (délégué du Japon pour la Convention du Cap et le Protocole aéronautique) a présenté les mérites pratiques de la Convention du Cap, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* a fait un exposé sur la Convention du Cap et les développements récents du Protocole MAC, le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT élu, a fait une présentation sur l'analyse économique du Protocole MAC, et enfin, le Professeur Marek Dubovec (membre du Bureau exécutif du Groupe de travail MAC) a fait une présentation sur les codes SH proposés par le Japon pour inclusion dans les annexes du Protocole MAC. Ces présentations ont été suivies des commentaires de Mme Hitomi Yamanaka (Avocate au Bureau des affaires civiles, Ministère de la Justice du Japon). D'éminents représentants du Ministère de la Justice du Japon et du Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie du Japon, ainsi que des représentants des industries et des milieux universitaires concernés ont assisté à l'atelier;

- Le 11 septembre 2018, UNIDROIT, en partenariat avec le *Commercial Law Center* du *Harris Manchester College*, a organisé une réunion internationale de consultation sur le champ d'application du Protocole MAC. Y ont pris part 35 représentants gouvernementaux et experts juridiques de 21

⁵ <https://www.unidroit.org/english/documents/2018/study72k/1808-final-mac-protocol-ea.pdf> (en anglais).

pays, dont l'Ambassadeur de la République démocratique populaire Lao, S.E. M. Sayakane Sisouvong. Sous la présidence du Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, des présentations des Commentaires officiels sur la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et ses Protocoles du Professeur Sir Roy Goode ont été faites par la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, par M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire d'UNIDROIT et par le Professeur Marek Dubovec, Directeur du *Global Outreach* du Groupe de travail sur le Protocole MAC. La réunion a représenté pour les Etats y participant une occasion précieuse de partager leurs expériences sur l'organisation de consultations nationales portant sur le champ d'application du Protocole MAC tel que déterminé par le Système harmonisé.

b. Protocole spatial à la Convention du Cap

Commission préparatoire pour l'établissement d'un Registre international

En vertu de la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Berlin, 27 février - 9 mars 2012), une Commission préparatoire a été établie, et investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux, sous la direction de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. La Commission est présidée par M. Sergio Marchisio, ancien Président de la Commission plénière lors de la Conférence de Berlin. Les Etats suivants ont participé aux travaux de la Commission préparatoire: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Chine (République populaire de), Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie et République tchèque.

Séminaires et conférences

Outre les réunions du Sous-groupe informel créé par la Commission préparatoire chargé de réévaluer la création d'un Groupe de travail spatial, le Secrétariat a participé aux manifestations connexes suivantes:

- Le 2 octobre 2018, Mme Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, a fait une présentation intitulée "The Space Protocol of the Cape Town Convention: An International Secured Transactions Regime for Space Assets" dans le cadre d'une session de l'Institut international du droit de l'espace intitulée "Financing space: Procurement, competition and regulatory approach" lors du 69^{ème} Congrès international d'astronautique tenu à Brême du 1^{er} au 5 octobre 2018. La présentation était basée sur un document dont M. Hamza Hameed, assistant de recherche, était co-auteur.
- Le 8 octobre 2018, la Professeure Anna Veneziano a été invitée par les Co-présidentes du Comité sur le droit spatial de l'IBA, Mesdames Caroline Videllier-Gutmann et Grace Nacimiento, à présenter le thème suivant "Legal and Financial Pros and Cons of the Space Protocol" dans le cadre d'une session "Hot Topics" lors de la Conférence annuelle de l'IBA à Rome.
- Le 23 octobre 2018, UNIDROIT a été invité à participer à une session intitulée "Space Markets" dans le cadre de la Conférence SIRIUS Space Talks'18, à Toulouse (France). Elle était organisée par SIRIUS Chair – une chaire d'entreprise fondée sur un partenariat public-privé entre le CNES, Airbus Defence and Space, Thales Alenia Space, l'Université Toulouse Capitole 1 et Toulouse Business School. Le thème de la Conférence de cette année était: "Space Economy: Urgent Need for New Global Regulation?" M. Hamza Hameed (UNIDROIT) a fait une présentation intitulée "Asset-based Financing in the Space Industry: The Space Protocol of the Cape Town Convention – An International Instrument to Enable Secured Transactions in Space Assets", dans le cadre d'une session présidée par M. Alain De Boisseson (Responsable du département juridique, CNES) et avec la participation de Mesdames Diane Howard (Université aéronautique Embry-Riddle) et Cécile Gaubert (Avocate, Barreau de Paris).
- Du 6 au 9 novembre 2018, UNIDROIT a été invité à participer au 25^{ème} Forum régional des agences spatiales Asie-Pacifique organisé conjointement à Singapour par l'Agence d'exploration aérospatiale japonaise (JAXA), le Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, des sciences et de la technologie (MEXT) et l'Association Technologie et Espace de Singapour (SSTA). M. Hamza Hameed (UNIDROIT) a fait une présentation dans le cadre de l'Atelier académique sur les politiques

spatiales et les perspectives juridiques pour la gestion des débris spatiaux sur le thème suivant "Asset-based Financing in the Space Industry – Asset-based Financing to Facilitate Investment in Space Assets to Augment Space Debris Management" ainsi qu'une seconde présentation durant la réunion plénière lors de la session sur la coopération spatiale avec la région Asie-Pacifique, intitulée "Asset-based Financing in the Space Industry – The Space Protocol of the Cape Town Convention – An Internationally Coordinated Effort to Introduce a Harmonised System of Secured Transactions Law to the Space Industry". Plus de 300 délégués d'agences spatiales, de gouvernements, d'organisations internationales ainsi que des membres du secteur industriel spatial essentiellement de la région Asie-Pacifique ont participé à APRSAF-25.

- Le 14 novembre 2018, le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, a participé à la discussion autour du thème suivant: "Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance de l'espace mondial" au "Forum de haut niveau Nations Unies/Allemagne: La voie à suivre après UNISPACE + 50 et sur Space2030" à Bonn, en Allemagne. Le Secrétaire Général a fait une présentation portant sur le thème suivant: "UNIDROIT et le financement de l'industrie spatiale". D'autres présentations ont été faites par Messieurs Sumaya Al Hajeri (Agence spatiale des Emirats arabes unis), Bernhard Schmidt-Tedd (DLR), Bayar Goswami (Université McGill), Marco Ferrazzani (ESA), Oliver Heinrich (BHO-Legal) et Andzej Misztal (Ministère polonais des Affaires étrangères).

c. Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Convention du Cap

Commission préparatoire pour l'établissement d'un Registre international

Une Commission préparatoire a été établie par la Résolution No. 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention relative aux matériels d'équipement mobiles en vue d'établir un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg. La Commission préparatoire, lors de sa 7^{ème} session qui s'est tenue à Rome en décembre 2014, a mis en place un Groupe de travail spécial sur la ratification (*Ratification Task Force*). Le Groupe de travail sur la ratification (composé, pour le moment, des Co-présidents de la Commission préparatoire, du Gouvernement du Luxembourg, des représentants du Groupe de travail ferroviaire, de Regulis SA en tant que Conservateur et SITA, ainsi que de l'OTIF et d'UNIDROIT) a mis en place un programme de travail intense et a continué à se réunir à plusieurs reprises en 2018 (principalement par téléconférence) dans le but de coordonner la stratégie de mise en œuvre rapide du Protocole.

Les 6 et 7 décembre 2018, la 8^{ème} session de la Commission préparatoire ferroviaire en vue de l'établissement d'un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire de Luxembourg, organisée conjointement par UNIDROIT et l'OTIF, s'est tenue à Rome immédiatement après l'Assemblée Générale d'UNIDROIT. Y ont participé 32 délégations gouvernementales. Ce sont le Président de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT, l'Ambassadeur Paul Dühr (Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Rome), le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d'UNIDROIT, et le Chef de l'interopérabilité technique de l'OTIF, M. Bas Leermakers, qui ont ouvert la session. La Commission, coprésidée par M. Peter Bloch (Négociateur en chef, Bureau du *General Counsel*, Département des Transports des Etats-Unis d'Amérique) et Mme Mervi Kaikkonen (Conseillère en matière de transports, Représentation permanente de la Finlande auprès de l'UE) (participation à distance), a approuvé les Statuts et le Règlement de l'Autorité de Surveillance, ainsi que les prochaines étapes menant à l'entrée en vigueur du Protocole. Certaines délégations ont exposé les avantages dérivant du fonctionnement futur des Protocoles ainsi que l'état d'avancement du processus de ratification dans leur système juridique. Le deuxième jour, les intervenants ont donné des informations sur le Protocole et son application aux délégations intéressées.

Pour d'autres événements de promotion du Protocole ferroviaire en 2018 avec la participation d'UNIDROIT, voir ci-dessous para. B, No. 3, lit.a.

d. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap

Sur avis du Conseil de Direction, l'Assemblée Générale a décidé, lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016), d'inclure dans le Programme de travail triennal de l'Institut 2017-2019 la préparation de protocoles additionnels à la Convention du Cap sur des questions spécifiques: i) aux

navires et aux matériels de transport maritime, et ii) au matériel d'énergie renouvelable. L'Assemblée Générale a accordé à ces deux projets une priorité basse.

Pour ce qui est des navires et du matériel maritime, compte tenu de la priorité faible du projet, le Secrétariat a continué de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine. Ce suivi inclut: a) les travaux en cours d'un Groupe de travail international du Comité maritime international (CMI), qui examine les "Ship Financing Security Practices" (Pratiques en matière de garantie pour le financement des navires) ⁶; b) la décision de la CNUDCI d'"attribuer [...] au premier Groupe de travail disponible, éventuellement le Groupe de travail VI", les travaux sur la vente judiciaire de navires ⁷, qui pourraient porter sur les questions d'application concernant un futur Protocole relatif aux questions spécifiques aux navires et aux matériels de transport maritime; ⁸ et c) l'intérêt constant que l'Association africaine des armateurs porte à la préparation possible du Protocole ⁹.

Compte tenu de la priorité basse accordée au projet dans le Programme de travail de l'Institut pour la période triennale 2017-2019, le Secrétariat a continué en 2018 ses recherches et a collaboré avec le secteur industriel sur la viabilité d'un futur Protocole sur les équipements d'énergie renouvelable. Un article publié en 2018 dans la Revue de droit uniforme ¹⁰ par M. Ole Böger, juge à la Cour d'appel hanséatique de Brême, soutenait le projet et concluait qu'aucun obstacle général n'empêchait l'extension de la Convention du Cap aux équipements d'énergie renouvelable. Toutefois, l'article a également identifié des questions importantes qui devraient être abordées pour que l'instrument soit efficace.

3. Procédure civile transnationale – formulation de règles régionales

Les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale, préparés par un Groupe de travail conjoint ALI/UNIDROIT et adoptés en 2004 par le Conseil de Direction d'UNIDROIT, visent à réduire les effets des divergences entre les systèmes juridiques pour ce qui concerne les litiges portant sur des opérations commerciales transnationales. Leur but consiste à proposer un modèle universel de procédure qui respecte les éléments essentiels d'une procédure équitable. Ils sont accompagnés d'un ensemble de "Règles de procédure civile transnationale", qui n'ont pas été formellement adoptées par UNIDROIT ou ALI, mais constituent "un modèle rédigé par les Rapporteurs pour la mise en œuvre des Principes, fournissant plus de détails et illustrant concrètement l'application des Principes". Les Règles pourraient être considérées pour adoption ou "pour une adaptation selon les différents systèmes juridiques", et avec les Principes, peuvent être considérées comme un "modèle pour la réforme des législations internes".

La réunion annuelle du Comité Pilote des Co-rapporteurs de tous les Groupes de travail s'est tenue à Rome les 9 et 10 avril 2018. Elle a porté sur les travaux en cours relatifs aux "jugements", aux "parties" et au "*lis pendens* et *res judicata*" et sur l'avancement des travaux des Groupes de travail sur les "coûts" et les "appels". Le Groupe de travail chargé de la "structure" a exposé les problèmes principaux et les solutions à apporter à la Structure du projet consolidé.

Séminaires et conférences

- Le 6 septembre 2018, le projet ELI/UNIDROIT concernant le projet de règles transnationales de procédure civile a été présenté à la Conférence annuelle 2018 de l'ELI à Riga. Mme Diana Wallis, Présidente de l'ELI et la Prof. Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, ont présidé conjointement une réunion où un bref aperçu de l'avancement des travaux du Groupe de la structure et de son état actuel avec de possibles sujets d'actualité, comme la portée/présentation de la structure, l'utilisation de matériaux comparatifs et la place de certaines

⁶ Voir, par exemple, CMI, Pratiques en matière de garantie pour le financement des navires, <https://comitemaritime.org/work/ship-finance/>; CMI Assembly, Programme des événements de Londres (8-9 novembre 2018), <http://comitemaritime.org/events/london-programma/> (en anglais seulement).

⁷ Voir, Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, 51^{ème} session (25 juin-13 juillet 2018), UN Doc. A/73/17, para. 252.

⁸ Voir UNIDROIT 2016 - C.D. (95) 13 Add. 4 rév. para. 12 et suiv.

⁹ Voir, par exemple, UNIDROIT 2016 - C.D. (95) 13 Add. 4 rév. para. 2 et Annexe 1 (contenant la lettre du Secrétaire Général de l'Association des armateurs africains).

¹⁰ Revue de droit uniforme, Vol. 23, 2018, 242-269.

sections/sujets. On a également étudié comment les développements récents de l'ère numérique influeraient sur les projets. Enfin, la présentation de la dernière version du Groupe de travail sur les parties a permis d'illustrer comment certaines questions d'actualité (à savoir, les recours collectifs) avaient été abordées compte tenu des nouvelles propositions de l'UE et du financement par des tiers. La réunion - qui comptait la Professeure Xandra Kramer (Université de Rotterdam), M. John Sorabji (Conseiller juridique principal du Lord Chief Justice et du Master of the Rolls, Office judiciaire d'Angleterre et du Pays de Galles), et le Professeur Emmanuel Jeuland (La Sorbonne) - a suscité une discussion stimulante et animée parmi les participants.

- Le Projet ELI/UNIDROIT sur la Procédure civile transnationale - Formulation de règles régionales a été présenté lors d'une conférence qui s'est tenue les 26 et 27 novembre à Trèves, avec la participation des membres du Projet et de commentateurs externes. La conférence, organisée par l'Académie de Droit européen (ERA), a été ouverte par Mme Angelika Fuchs (Cheffe de Section de droit privé européen, ERA), par Mme Diana Wallis (ancienne Présidente de l'ELI, juriste européenne indépendante, Hull), par la Professeure Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe, UNIDROIT) et par M. Robert Bray (ancien Chef d'unité, Commission des affaires juridiques, Parlement européen). Trois sessions ont été consacrées à des aspects fondamentaux du Projet, à savoir "Parties, recours collectifs et financement", "Procédure civile, les défis de la technologie moderne et de l'intelligence artificielle" et "Structure des procédures civiles - vers une loi type cohérente". Une session introductive, présidée par la Professeure Anna Veneziano, a proposé un aperçu des divers aspects de l'avant-projet présenté par les Groupes de travail du projet.

4. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

a. Formulation de principes en matière de contrats de réassurance

En juillet 2015, le Secrétariat a été contacté par un groupe de chercheurs et de juristes praticiens dirigé par les Professeurs Anton K. Schnyder et Helmut Heiss (Université de Zurich, en qualité de "Chef de file"), Martin Schauer (Université de Vienne) et Manfred Wandt (Université de Francfort), qui ont examiné la faisabilité de formuler des "Principes de droit des contrats de réassurance" (PRICL). Ce projet a pour objectif de formuler une "redéfinition" du droit de la réassurance existant, qui est largement ancré dans la coutume et l'usage international, mais fait rarement l'objet d'une législation. Les responsables du projet ont exprimé l'avis que les principes proposés supposent l'existence préalable de règles adéquates du droit général des contrats. Plutôt que d'essayer de recréer ces règles, les nouveaux principes proposés devraient être rédigés comme une "partie spéciale" des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. En vue d'assurer la cohérence entre les PRICL et les Principes d'UNIDROIT, UNIDROIT a été invité à participer au projet.

Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'insérer ce sujet au Programme de travail pour la période triennale 2017 - 2019, et a proposé de lui attribuer une priorité basse. L'Assemblée Générale a approuvé la recommandation du Conseil de Direction à sa 75^{ème} session le 1^{er} décembre 2016.

Les 16 et 17 janvier et du 6 au 8 juin 2018, UNIDROIT a participé aux 5^{ème} et 6^{ème} Ateliers à Vienne et à Francfort respectivement, dont l'objectif principal était d'assurer la cohérence avec les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et d'en fournir une interprétation, en particulier sur les dispositions concernant les recours.

b. UNILEX

La base de données UNILEX dont M. Michael Joachim Bonell, Professeur émérite de droit, Université de Rome I, est le Rédacteur en chef, est accessible sur le site Internet d'UNIDROIT ou bien en accès direct. Elle comporte deux sections, l'une sur la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980), l'autre sur les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international. Elles comprennent la jurisprudence et les bibliographies analysées et classifiées, ainsi que les textes des instruments. Elles sont mises à jour régulièrement et au 31 décembre 2018, la section sur les Principes d'UNIDROIT contenait 265 affaires jugées par des tribunaux nationaux dans 30 pays, par la Cour de justice des Communautés européennes, par la Cour économique de la Communauté des Etats indépendants (CEI), par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), par l'*Iran-United States*

Claims Tribunal (IUSCT) ainsi que 194 décisions arbitrales rendues par des tribunaux d'arbitrage internationaux, notamment par la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale et la Cour permanente d'arbitrage.

Au cours de l'année 2018, le fournisseur d'accès Internet d'UNILEX a informé l'éditeur que le langage de programmation de la base de données, qui date de 2000, deviendrait bientôt techniquement obsolète avec le risque que, dans un avenir proche, la base de données ne puisse plus être hébergée sur Internet. D'où la nécessité de réécrire l'ensemble du système dans un nouveau langage de programmation, et grâce à un don généreux reçu par un donateur allemand, M. Bonell a pu commander le nouveau logiciel pour UNILEX. La nouvelle version, qui comportera également d'intéressantes modifications de fond, devrait être prête à temps pour la prochaine session du Conseil de Direction afin de permettre sa présentation aux membres du Conseil.

La base de données UNILEX est largement consultée; son dispositif d'analyse facilite la consultation et offre un produit à valeur ajoutée.

5. Vente internationale

Préparation d'un guide sur les textes existants dans le domaine du droit international de la vente en coopération avec la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé

Le 14 décembre 2015, le Secrétariat a reçu une communication du Secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) invitant UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé à coopérer sur un projet de "création d'une feuille de route concernant les textes existants dans le domaine du droit commercial international (contrats de vente) préparés par chaque organisation, principalement la Convention de Vienne (CVIM), les Principes d'UNIDROIT et les Principes de la Haye, et de fournir une évaluation des interactions entre les textes, leur utilisation, application et impact réels et potentiels, dans le but de faciliter la promotion de leur utilisation appropriée, une interprétation uniforme, et leur adoption."

Le Conseil de Direction a décidé de recommander à l'Assemblée Générale d'insérer ce sujet au Programme de travail pour la période triennale 2017 - 2019, et a proposé de lui attribuer une priorité élevée. L'Assemblée Générale, à sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016), a entériné cette recommandation.

Le petit groupe conjoint, établi par les trois organisations, a organisé une téléconférence le 18 juillet 2017 pour convenir d'un projet de plan et de calendrier pour l'élaboration du Guide. Le Groupe d'experts a tenu sa première réunion, organisée par le Professeur Stefan Vogenauer à Francfort, le 25 octobre 2017. Le Groupe d'experts et les représentants des trois Secrétariats – la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT, M. Luca Castellani (Fonctionnaire juridique, CNUDCI), Mme Ning Zhao (Fonctionnaire juridique principale, HCCH) – ont précisé la portée, la méthodologie et le calendrier du projet.

La réunion très fructueuse a permis au groupe de se mettre d'accord sur la table des matières du Guide: introduction, détermination de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux, droit matériel de la vente, questions juridiques récurrentes en matière de contrats de vente, orientation pour certains secteurs d'activité, chaque chapitre sera rédigé par un sous-groupe.

Le projet a été examiné lors de la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la conférence de La Haye (13 - 15 mars 2018), puis par le Conseil de Direction d'UNIDROIT (2 - 4 mai 2018).

Les trois Secrétariats ont également décidé de consulter les parties prenantes concernées, notamment les associations de juges et de praticiens, pour recueillir leurs commentaires avant de demander une approbation formelle par les organes directeurs des Organisations. Dans ce contexte, il a été suggéré qu'une première version du projet de guide soit présentée à la Conférence annuelle de l'Association internationale du barreau à Rome (8 - 12 octobre 2018). En ce qui concerne le calendrier d'approbation du Guide, la CNUDCI a exprimé le souhait que le texte définitif, tenant compte de la période de consultation, soit approuvé par ses organes avant juillet 2020, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la CVIM. Les trois Secrétariats se sont mis d'accord sur ce calendrier; les

Experts devront cependant finaliser un projet consolidé qui sera présenté au Conseil de Direction d'UNIDROIT en mai 2019.

6. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux

Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédies

La session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles matérielles relatives aux titres intermédies (Genève, du 5 au 9 octobre 2009), a adopté la Convention d'UNIDROIT sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédies (la "Convention de Genève sur les titres" ou la "Convention") et établi un Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en oeuvre (le "Comité") pour aider à la promotion et la mise en oeuvre de la Convention. Le Comité sur les marchés émergents a été chargé de superviser la préparation d'un projet de Guide législatif contenant des Principes et les Règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents, projet bénéficiant d'une priorité élevée au sein du Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017 - 2019. A sa 96^{ème} session (Rome, 10 - 12 mai 2017), le Conseil de Direction a examiné et adopté le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédies (le "Guide législatif")¹¹, qui avait été recommandé pour adoption par le Comité des marchés émergents à sa quatrième réunion (Beijing, 29 - 30 mars 2017).

Depuis l'adoption du Guide législatif et son lancement à l'occasion de la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 7 décembre 2017), le Secrétariat a pris diverses mesures pour promouvoir son utilisation et application. Tout d'abord, le Secrétariat a mis à disposition d'importantes ressources supplémentaires sur la page Internet d'UNIDROIT consacrée au Guide législatif, telles que: a) les rapports et documents issus des réunions du Comité¹²; b) des exemples de modèles de textes législatifs ou réglementaires ou de descriptions connexes, classés par le numéro de paragraphe auquel ils se rapportent¹³; et c) des références bibliographiques, organisées par ordre alphabétique par organisme ou par auteurs, avec des indications pour les sources expressément référencées dans le Guide législatif¹⁴. Ensuite, le Secrétariat a cherché à promouvoir le Guide législatif, ainsi que les autres instruments afférents aux marchés financiers, lors de réunions et forums divers, notamment dans le cadre de présentations de groupes d'experts à la Conférence de l'Institut Queen Mary-UNIDROIT de droit du commerce transnational intitulée "Development Finance in Emerging Markets: Challenges, Innovations and Results" (Oxford, 13 - 15 avril 2018)¹⁵ et à la réunion annuelle de l'American Society of International Law (Washington, 4 - 7 avril 2018) dans le cadre d'une table ronde sur "The International and Transnational Law of Complex Financial Transactions."¹⁶

¹¹ Le Guide est le troisième instrument dans ce domaine, qui visait à promouvoir la sécurité juridique et la croissance durable dans ce secteur économique très important. Le Guide devrait compléter et promouvoir le premier instrument - la Convention de Genève sur les titres - en résumant les principes et règles clés de la Convention et en proposant des orientations sur les choix à opérer et les questions à traiter ou clarifier lors de l'établissement d'un système de détention de titres intermédies ou de l'évaluation d'un système existant. Le Guide devrait compléter et promouvoir aussi le deuxième instrument - les Principes d'UNIDROIT concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation, adoptés par le Conseil de Direction lors de sa 92^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2013) - en fournissant des orientations cohérentes avec ces Principes avec l'intégration de références.

¹² Présentation, <https://www.unidroit.org/fr/marches-financiers-guide-legislatif-presentation>.

¹³ Exemples de modèles pour le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédies, <https://www.unidroit.org/fr/instr-capitalmarkets-legislative-guide-exemples-modeles>.

¹⁴ Informations bibliographiques pour le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédies, <https://www.unidroit.org/fr/instr-capitalmarkets-legislative-guide-bibliographie>.

¹⁵ *Development Finance in Emerging Markets: Challenges, Innovations and Results*, Oxford Law Faculty, <https://www.law.ox.ac.uk/events/development-finance-emerging-markets-challenges-innovations-and-results> (en anglais seulement).

¹⁶ La réunion annuelle 2018 de l'ASIL, ASIL, <https://www.asil.org/events/2018-asil-annual-meeting> (contenant le programme de la réunion).

B. SUIVI DES INSTRUMENTS ADOPTES PAR UNIDROIT

Le Secrétariat a continué durant l'année 2018 à s'efforcer de promouvoir les Conventions d'UNIDROIT, lors de conférences ou par la parution d'articles.

Pour l'ensemble des instruments élaborés par UNIDROIT et l'état de mise en œuvre des Conventions préparées par UNIDROIT et approuvées à des Conférences diplomatiques convoquées par des Etats membres d'UNIDROIT, voir l'Annexe II ci-après. Pour la mise en œuvre des instruments basés sur des travaux menés dans le cadre d'UNIDROIT, voir l'Annexe III ci-après.

1. Droit privé et développement agricole

Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

UNIDROIT a mis en place un Forum sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle - anciennement Communauté de pratique - lié au Projet FIDA/FAO de mise en œuvre du Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle qui a été achevé fin 2017. Le Forum a pour but de promouvoir un environnement juridique favorable à l'agriculture contractuelle par le partage et la diffusion de connaissances ainsi que des projets individuels de partenaires et de membres ou bien sur la base d'initiatives conjointes. Le site Internet de la Communauté de pratique (<https://www.unidroit.org/fr/communaute-de-pratique/accueil>) fournit des informations et la page Internet Ressources juridiques offre de nombreuses références bibliographiques, de réglementation et de bonnes pratiques en matière d'agriculture contractuelle et de contrats agricoles.

Versions linguistiques du Guide juridique UNIDROIT/FAO/FIDA sur l'agriculture contractuelle

Une version portugaise du Guide juridique préparée par les Professeurs Iacyr de Aguiar Vieira (Université de Viçosa), Kassia Watanabe (Universidade Federal do Recôncavo da Bahia) et Regel Antonio Ferrazza (Université de Viçosa) et par Mme Nunziata Stefania Valenza Paiva (Juge, Cour de Goiás), publiée par Editora UFV – Universidade Federal de Viçosa – est parue en octobre 2018.

Une version espagnole du Guide juridique (réimpression) a été publiée au Chili par "Derecho PUCV" (Pontificia Universidad Católica de Valparaíso).

Séminaires et conférences

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA a été présenté et discuté au cours des occasions suivantes:

- le 18 janvier 2018, Mme Frédérique Mestre (Fonctionnaire Principale, UNIDROIT), a fait une présentation en ligne dans le cadre du "Master on Global Development Law and Policy - University of Washington" (Etats-Unis), sur "Contract Farming: a win-win business model for farmers and buyers?"

- Le 15 février 2018, à l'occasion de la 5^{ème} Conférence internationale intitulée "*Land Grabbing and Development*" organisée par l'Université de Nagoya, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.* d'UNIDROIT, a été invitée à présenter "Les travaux d'UNIDROIT sur le développement durable: le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et le projet sur les contrats d'investissement en terres agricoles".

- Le 27 juillet 2018, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, a tenu une conférence intitulée "Les travaux d'UNIDROIT sur le développement durable – Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA" à l'Université d'Hokkaido à Sapporo dans le cadre du séminaire organisé par le Professeur Hiroo Sono. Une discussion a suivi avec les membres de la faculté et les étudiants de troisième cycle.

- Le 9 octobre 2018, Mme Frédérique Mestre, Fonctionnaire Principale, a participé à une importante session intitulée "The Future of Food: a Global Issue for Humanity" dans le cadre de la Conférence annuelle de l'IBA à Rome où les thèmes sur la sécurité alimentaire et de sa nature multiforme, des ressources, de la qualité, des transports et de la production alimentaire ont été abordés. La présentation de Mme Mestre était centrée sur l'agriculture contractuelle et sur le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA. La session a été modérée par Mme Monica Weimann (Gomez-Acebo & Pombo, Madrid, Espagne).

- le 12 octobre 2018, Mme Frédérique Mestre a fait une présentation à un groupe de jeunes agriculteurs dans le cadre du "Gymnasium Programme" organisé par l'Organisation mondiale des agriculteurs (WFO-OMA) sur "UNIDROIT Work Related to Agriculture - A Focus on Contract Farming".
- Le 18 octobre 2018, la Faculté d'Administration de l'Université de São Paulo a organisé, en collaboration avec UNIDROIT, un colloque sur les implications sociales, économiques et juridiques de l'agriculture contractuelle pour célébrer le lancement de la version portugaise du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA. Mme Frédérique Mestre a présenté le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle dans la perspective d'UNIDROIT.
- Le 25 octobre 2018, la Faculté de Droit de la Pontificia Universidad Católica de Valparaíso - PUCV, Chili, a accueilli un Colloque international intitulé "El contrato agrícola: experiencias y desarrollos en el derecho latinoamericano y uniforme", avec une présentation inaugurale par Mme Frédérique Mestre sur "Hacia un modelo de regulación de la agricultura por contrato: La tarea de UNIDROIT".

2. Les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international

Promotion des Principes d'UNIDROIT 2016

Au cours de l'année 2018, les Principes d'UNIDROIT 2016 ont fait l'objet de présentations lors de séminaires et de conférences à l'attention des milieux universitaires et commerciaux intéressés.

- Le 23 avril 2018, M. Neale Bergman, Fonctionnaire d'UNIDROIT, a fait une présentation intitulée "L'Institut international pour l'unification du droit privé et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international" au campus du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (ITC-ILO) à des étudiants du monde entier inscrits au programme de Master de l'ITC-ILO (LL.M) sur le droit du commerce international;

- le 18 mai 2018, à l'occasion de la cérémonie de remise du Prix de droit privé du Forum juridique international de Saint-Pétersbourg, le Professeur Michael Joachim Bonell, membre du Comité d'experts composé de 16 éminents universitaires du monde entier et chargé de la sélection du lauréat du Prix du Forum juridique international de Saint-Pétersbourg, a été invité à prononcer un discours enregistré sur "The Law Governing International Commercial Contracts and the Actual Role of the UNIDROIT Principles" ensuite publié sur le site Internet du Forum juridique international de Saint-Petersbourg;

- le 25 mai 2018, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale *a.i.*, a été invitée à donner une conférence lors de la 6^{ème} édition des Masters LUISS Business and Company Law: European and International Perspectives intitulée "Formulating rules for transnational contracts: the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts (UPICC)";

- en mai 2018, le Professeur José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a fait la promotion des Principes et de leur applicabilité aux clauses d'arbitrage figurant dans les conditions générales ou les clauses types lors de la Conférence latino-américaine sur l'arbitrage tenue à Cusco;

- le 7 juin 2018, le Professeur Michael Joachim Bonell a participé, à l'invitation de Reinhard Zimmermann, Directeur du *Max Planck Institut für ausländisches und internationales Privatrecht* de Hambourg, à un atelier où il a discuté avec un groupe de jeunes chercheurs du rôle des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et de la pratique du règlement des différends;

- l'Académie internationale de droit comparé (IACL-AIDC) a tenu son colloque quadriennal du 23 au 27 juillet 2018 à Fukuoka (Japon). Le Professeur José Antonio Moreno Rodríguez, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, et le Professeur Alejandro Garro ont présenté le Rapport Général sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT pour interpréter ou compléter le droit national des contrats. Parmi les rapporteurs nationaux qui ont contribué à ce sujet, la Secrétaire Générale *a.i.*, la Professeure Anna Veneziano a préparé le rapport national italien (avec Eleonora Finazzi Agrò), qui a été publié dans *l'Annuario di Diritto Comparato*. La Professeure Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a préparé avec Mme Magdalena Pfeiffer, le rapport national tchèque avec une contribution intitulée "Les Principes d'UNIDROIT comme référence pour l'interprétation

uniforme des lois nationales, République tchèque”, qui seront édités par General Reporters et publiés par Springer Verlag;

- le 14 septembre 2018, UNIDROIT a participé à une conférence internationale intitulée “China’s Belt and Road Initiative – Opportunities and Challenges for International Dispute Resolution and Contracting” (Hambourg, 13 - 15 septembre). La conférence a célébré le 10^{ème} anniversaire du CEAC (Centre européen d’arbitrage chinois) à l’initiative de son Directeur général, le Professeur Eckart Brödermann. La Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, a participé en tant que co-modératrice à deux sessions, l’une intitulée “Common Law and Civil Law Perspective of the UNIDROIT Principles” et l’autre sur l’“Interaction entre la CVIM et les Principes d’UNIDROIT - un sujet brûlant pour les contrats avec à la Chine”, Messieurs Roger E. Barton (Etats-Unis), Mohamed Hossam Loutfi (Egypte), Dharshini Prasad (Royaume-Uni), la Professeure Jingxia Shi (Chine, membre du Conseil de Direction d’UNIDROIT) et les Professeurs Stefan Vogenauer (Allemagne) et Gerhard Wegen (Allemagne) ont participé à la première session et M. Angelo Anglani (Italie), les Professeurs Lauro Gama (Brésil), Ingeborg Schwenzer (Suisse), et Bruno Zeller (Australie) ont participé à la deuxième;

- le 28 septembre 2018, l’Université Roma Tre et UNIDROIT ont accueilli la Cinquième édition de la Conférence annuelle d’arbitrage international intitulée “Use of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts: from skepticism to confidence”, dans le cadre du programme “International Commercial and Investment Arbitration Theory and Practice Certificate” organisé conjointement par Roma Tre, par l’Association italienne pour l’arbitrage, par la Cour internationale d’arbitrage et la Chambre d’arbitrage de Milan. Le Professeur Ignacio Tirado, Secrétaire Général d’UNIDROIT et le Professeur Andrea Zoppini (Faculté de droit, Université Roma Tre), après avoir ouvert la réunion, ont présenté le conférencier principal, M. John Beechey CBE (Associé fondateur de Beechey Arbitration et ancien Président de la Cour internationale d’arbitrage de la CCI);

- en novembre, le Professeur Michael Joachim Bonell, Professeur émérite de l’Université de Rome I et Consultant d’UNIDROIT, à l’invitation de la Faculté de droit de l’Université de Würzburg (Allemagne), a animé un cours de quatre semaines sur le thème “International Commercial Contracts in Europa and Worldwide (Domestic Laws vs. Uniform Law)”. Le cours, suivi par des étudiants allemands et étrangers, était axé sur certains aspects du droit général des contrats, tels que l’autonomie des parties, la formation du contrat et la responsabilité précontractuelle, l’interprétation des contrats, l’illicéité, la force majeure et les clauses de dommages-intérêts et pénalités, et les solutions apportées par les principaux systèmes juridiques ont été comparées à l’approche adoptée par les Principes d’UNIDROIT;

En outre, la Professeure Monika Pauknerová, membre du Conseil de Direction d’UNIDROIT, a publié avec Mme Magdalena Pfeiffer un article intitulé “The Use of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts to interpret or supplement Czech contract law” (The lawyer Quarterly, No. 4, Prague 2018, 452-468).

Coopération avec l’Association internationale du barreau (IBA)

A l’initiative de M. Don Wallace jr., Président de l’International Law Institute, Washington DC, et de M. Christopher R. Seppälä, Conseiller juridique du Comité des Contrats FIDIC, l’Association internationale du Barreau (IBA) a constitué un groupe de travail composé d’un grand nombre d’avocats internationaux coordonnés par M. Willem Calkoen (Pays-Bas), en vue d’aider UNIDROIT à promouvoir davantage la connaissance et l’utilisation des Principes d’UNIDROIT dans la pratique des contrats internationaux et le règlement des différends dans le monde entier.

Les 28 et 29 mai 2018, une délégation du groupe de travail de l’IBA a rencontré le Président d’UNIDROIT, la Secrétaire Générale *a.i.*, des membres du Secrétariat et le Professeur Michael Joachim Bonell au siège d’UNIDROIT et, sous la présidence de M. Calkoen, a procédé à un premier examen des “Compiled Summaries of Selected Cases” préparés par les quelque 40 membres du groupe de travail de l’IBA.

Le 9 octobre 2018, le groupe de travail de l’IBA sur les Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international a discuté de l’application des Principes d’UNIDROIT dans la pratique lors de la Conférence annuelle de l’IBA qui s’est tenue à Rome. La session a été introduite par M. Willem Calkoen (NautaDutilh, Amsterdam), Coordinateur du projet et par Mme Cristina Martinetti (ELEXI,

Turin), Co-présidente du Comité Ventes Internationales de l'IBA, conjointement à M. Simon Hotte (FIDAL, Lyon) et à Mme Ina Popova (Debevoise & Plimpton, New York). Au nombre des orateurs, Mme Karina Goldberg (Ferro Castro Neves Daltro & Gomide Advogados, Sao Paulo), M. Sanjeev Kapoor (Khaitan & Co, Nouvelle-Delhi) et M. Gerard Meijer (NautaDutilh, Amsterdam). La Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, ainsi que le Professeur Michael Joachim Bonell ont participé à cette session.

3. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

a. Convention du Cap et ses Protocoles

Dépositaire

UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la *Convention du Cap* en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du *Protocole aéronautique* en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006. Au 31 décembre 2018, la Convention comptait 79 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante, et le Protocole aéronautique 75 Etats contractants et une organisation régionale d'intégration économique contractante.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, l'Argentine, le Ghana, la Namibie, l'Ouzbékistan, le Paraguay et la Roumanie ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique. Le Costa Rica a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique.

UNIDROIT a été désigné comme Dépositaire du Protocole de Luxembourg en vertu de l'article XXXIV(1). Le Protocole de Luxembourg, adopté le 23 février 2007 lors de la Conférence diplomatique tenue au Luxembourg, compte neuf Etats signataires (Allemagne, France, Gabon, Italie, Luxembourg, Mozambique, Royaume-Uni, Suède et Suisse), trois Etats contractants (Gabon, Luxembourg et Suède) et une organisation internationale d'intégration économique (Union européenne). Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, la Suède a déposé son instrument de ratification. Le Protocole ferroviaire de Luxembourg n'est pas encore entré en vigueur.

Séminaires, conférences et présentations

En 2018, la Convention du Cap et ses Protocoles ont été l'objet d'un certain nombre de conférences, séminaires et présentations dans le monde entier. Plus particulièrement les activités dans lesquelles UNIDROIT a été directement impliqué (et outre ce qui a déjà été mentionné ci-dessus, paragraphe A, n° 2, lit. b)):

- Le Groupe de travail aéronautique (AWG) a invité les principales parties prenantes à participer à une importante réunion régionale africaine du Groupe de travail aéronautique (AWG) sur la Convention du Cap et son Protocole aéronautique et sur la circulation transfrontalière des aéronefs. Cet événement de l'AWG, tenu au Cap les 19 - 20 juin 2018, a été accueilli par la South African Civil Aviation Authority (SACAA), l'Autorité de l'aviation civile d'Afrique du Sud (SACAA), avec le soutien de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'UNIDROIT.

- Le 25 septembre 2018, UNIDROIT a été invité à participer à l'Assemblée générale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), futur Secrétariat de l'Autorité de surveillance, qui a coïncidé avec la célébration du 125^{ème} anniversaire de l'OTIF. Après une introduction par M. François Davenne, Secrétaire général de l'OTIF, la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, a présenté le Protocole ferroviaire de Luxembourg, et Mme Elizabeth Hirst (Directrice générale, Regulis SA, le Conservateur) et M. Peter Bloch (Co-président de la Commission préparatoire) ont également fait des exposés respectivement sur le fonctionnement du Registre et le rôle de l'Autorité de surveillance. L'Assemblée générale a confié au Secrétariat de l'OTIF de poursuivre toutes les actions nécessaires pour que le Registre commence à fonctionner et que l'Autorité de surveillance soit mise en place.

- Le 17 octobre 2018, UNIDROIT s'est associé au Groupe de travail ferroviaire pour tenir une réunion d'information organisée par Bird & Bird à Madrid à l'intention des parties prenantes du Protocole ferroviaire de Luxembourg. S'appuyant sur certaines activités déjà mises en œuvre en Espagne, l'événement a réuni des experts juridiques, des représentants du secteur industriel et des

parties prenantes du secteur privé afin de discuter de l'éventuelle mise en œuvre future du Protocole ferroviaire en Espagne. Le Professeur Ignacio Tirado (Secrétaire Général d'UNIDROIT), a ouvert la réunion avec des exposés d'experts présentés par la Professeure Anna Veneziano (Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT), par M. Howard Rosen (Président du Groupe de travail ferroviaire), Mme Elizabeth Hirst (Directrice Générale, Regulis SA) et Mme Teresa de las Heras Ballell Rodríguez (Professeure de droit commercial à l'Université Carlos III de Madrid).

b. Projet académique relatif à la Convention du Cap

Le Projet académique relatif à la Convention du Cap, une initiative conjointe de la Faculté de droit de l'Université d'Oxford et de la Faculté de droit de l'Université de Washington (et sous les auspices d'UNIDROIT pour la base de données et la revue) a tenu sa 7^{ème} Conférence annuelle à Oxford les 12 et 13 septembre 2018 à la Blavatnik School of Government. La Conférence a abordé un certain nombre de questions clés relatives à l'interprétation et à la mise en œuvre des trois Protocoles relatifs à la Convention du Cap, ainsi qu'aux développements du projet de Protocole MAC. En particulier, une analyse juridique comparative du Protocole MAC et des autres Protocoles a été fournie par M. William Brydie-Watson, Fonctionnaire d'UNIDROIT, et M. Rob Cowan, Directeur Général d'Aviareto; la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe d'UNIDROIT, a fait une présentation sur les contours du caractère "commercialement raisonnable" de la Convention du Cap, qui a été commenté par le Professeur Edwin Peel (Université d'Oxford).

4. Protection internationale des biens culturels

a. Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT établissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts

Etat

Au 31 décembre 2018, la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés comptait 45 Etats contractants (voir l'Annexe II.) L'Afrique du Sud (le 9 janvier), la République arabe syrienne (le 27 avril), Myanmar (le 20 juin) et le Burkina Faso (le 2 octobre) ont adhéré à la Convention. D'autres instruments de ratification / d'adhésion doivent être déposés auprès du Dépositaire et les procédures sont en cours dans d'autres pays.

Résolution 73/130 de l'Assemblée générale des Nations Unies

La Résolution 73/130 "Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine" adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2018 a réaffirmé "l'importance de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, (...)" et "invite[ait] les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties à ces conventions et protocoles, qui traitent expressément du retour ou de la restitution de biens culturels à leur pays d'origine".

La Résolution, de même, "8. Prend [ait] note du lancement du projet visant à encourager l'étude et la connaissance de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, et de la création de l'équipe spéciale informelle chargée de promouvoir la ratification de la Convention, instance chargée de favoriser l'échange de vues, la mise en commun d'informations et l'assistance sur des sujets tels que la ratification et l'application de cette convention".

Parlement européen - Commission des affaires juridiques - adoption du Rapport sur les demandes transfrontalières de restitution des œuvres d'art et des biens culturels volés au cours de pillages perpétrés en période de conflit armé et de guerre

En décembre 2003, la séance plénière du Parlement européen a adopté la résolution appelant les Etats membres à faire tous les efforts nécessaires pour adopter des mesures visant à assurer la création de mécanismes favorisant le retour des œuvres d'art pillées à leurs ayants droit. Elle a également demandé à la Commission d'agir, cette dernière aurait dû entreprendre une étude sur différents aspects liés aux règles de droit civil et procédural, à la recherche sur la provenance, aux

systèmes de catalogage, aux mécanismes alternatifs de résolution des litiges et à l'intérêt de créer une autorité administrative de coordination transfrontalière. La Commission n'a pas donné suite aux demandes du Parlement.

Le 13 décembre 2018, la Commission des affaires juridiques du Parlement européen a adopté un projet de rapport sur les demandes transfrontalières de restitution des œuvres d'art et des biens culturels volés au cours de pillages perpétrés en période de conflit armé et de guerre à soumettre au Parlement européen. Dans ce rapport, la Commission demande aux Etats membres d'adhérer à la Convention de 1995 et à la Commission, dans ses travaux futurs, de prendre en compte ou d'intégrer les principes énoncés dans la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les questions relatives aux règles de recherche de provenance, au registre des documents ou des transactions, à la coopération avec les pays tiers et à l'établissement de partenariats efficaces favorisant le retour du bien culturel, etc.

Rapport Sarr-Savoy sur "La restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle"

En novembre 2017, le Président de la République française a déclaré: "Je veux que d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique." en référence aux objets pris à l'époque coloniale. La troisième et dernière section ("Accompagner les retours") définit le cadre chronologique, juridique, méthodologique et financier dans lequel le retour des biens du patrimoine culturel africain peut être effectué en Afrique.

Le rapport recommande également que, pour garantir la pérennité des collections africaines en Afrique, et pour ne pas affecter l'avenir des restitutions, il est nécessaire que la France et les Etats africains concernés ratifient la Convention d'UNIDROIT de 1995. "Cette Convention met en jeu, pour l'avenir, un mécanisme de restitution automatique qui s'imposerait. Cette Convention est le seul outil juridique susceptible de compenser le déséquilibre et de fonder un droit commun à restitution pour assurer la pérennité du processus engagé pour les biens culturels accaparés pendant la période coloniale. En d'autres termes, la ratification de la Convention d'UNIDROIT de 1995 inscrirait les restitutions dans une perspective de durabilité. On relèvera que les Etats européens, entre eux, ont noué une telle ambition en infusant les principes de la Convention d'UNIDROIT de 1995 dans la directive européenne du 15 mai 2014, susmentionnée, relative à la restitution de biens culturels. Dès lors, l'extension de ces principes vers des Etats extra-européens, par le ressort de la Convention d'UNIDROIT de 1995, ne devrait pas poser de difficultés".

Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 ("UCAP")

En novembre 2017, UNIDROIT a officiellement lancé le Projet académique sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 ("*1995 UNIDROIT Convention Academic Project*")¹⁷. L'UCAP prend la forme d'une plate-forme en ligne de matériaux liés à la Convention d'UNIDROIT de 1995, et a été conçu principalement pour sensibiliser aux instruments d'UNIDROIT visant à protéger le patrimoine culturel contre les comportements illicites.

L'UCAP s'adresse aux universités et aux professeurs qui enseignent le droit du patrimoine culturel ou le droit de l'art, qui seront encouragés à coopérer en partenariat avec UNIDROIT pour créer un réseau académique. L'UCAP vise également à impliquer, entre autres, des praticiens, des juges, des fonctionnaires, ainsi que des acteurs du marché de l'art afin d'évaluer la mise en œuvre de la Convention d'UNIDROIT au niveau national et son influence dans les pays qui n'y sont pas encore Parties.

En 2018, des personnes à titre individuel et des institutions / universités du monde entier ont rejoint l'UCAP avec divers projets (cours spécifiques universitaires, rapport explicatif sur la Convention de 1995, conférences, etc.). Des Protocoles d'accord ont également été conclus avec l'Université de Nicosie (Chypre) et l'Université d'Opole (Pologne) avec lesquelles des projets seront élaborés dans les mois à venir dans le cadre de l'UCAP.

¹⁷ <https://1995unidroitcap.org>.

UNIDROIT a contribué à un cours de la *Geneva Summer School of International Cultural Heritage Law* - Université de Genève, le 20 juin 2018. Le cours dispensé par Mme Marina Schneider, Fonctionnaire principale et Dépositaire des traités d'UNIDROIT, a porté sur la Convention d'UNIDROIT de 1995 et son impact sur le droit suisse. Une présentation a également été faite sur la Convention de 1995 lors d'une conférence scientifique internationale sur "Droit et valeurs culturelles" qui s'est tenue à l'Université de Plovdiv en novembre 2018.

UNIDROIT et ses partenaires

UNIDROIT poursuit son étroite coopération avec l'UNESCO et d'autres organisations comme INTERPOL (membre du Comité d'experts sur les biens volés), l'ONUJDC, l'OMD-WCO (réseau ARCHEO), l'ICOM (Observatoire international sur le trafic illicite) et l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels).

UNIDROIT a été étroitement associé aux formations organisées par l'UNESCO en collaboration avec la Commission européenne afin d'intéresser le marché de l'art à la protection du patrimoine culturel et à la lutte contre le trafic illicite (Paris, mars 2018) et pour impliquer les autorités d'application de la loi et le système judiciaire (UNIDROIT a également été membre du "Peer Review Committee of the specific Toolkit prepared"). Cette dernière opportunité a permis à UNIDROIT de renforcer ses liens avec les magistrats de différents pays qui l'aideront à rassembler la jurisprudence sur la Convention pour alimenter l'UCAP.

Dans le cadre du Protocole d'accord avec l'ICCROM, UNIDROIT a participé à la deuxième réunion d'experts (après la première tenue à Cracovie en 2017) organisée par le Bureau de l'ICCROM à Sharjah, pour discuter de la situation actuelle du patrimoine culturel de la région, et identifier les enjeux concernant sa protection, sa gestion et sa promotion, et les domaines prioritaires d'intervention, dont: le renforcement du cadre institutionnel et juridique, de la coopération internationale et le développement des compétences. La phase opérationnelle sera mise en œuvre par les partenaires (ICCROM, UNESCO, UNIDROIT et INTERPOL) dans le cadre de leurs mandats respectifs.

En ce qui concerne la coopération avec le Conseil de l'Europe, son Assemblée parlementaire a adopté le 29 juin 2018 une Résolution 2234 (2018) et une Recommandation 2139 (2018) sur "la destruction délibérée et le trafic illicite du patrimoine culturel" appelant les Etats membres à participer à des activités en coopération avec le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, UNIDROIT et les autres organisations concernées en vue de développer les stratégies nécessaires pour protéger le patrimoine menacé dans les zones de combat potentiellement sensibles sur le plan archéologique. Les deux Secrétariats travaillent sur un éventuel suivi.

UNIDROIT a aussi été invité à participer à divers ateliers de formation ou autres réunions d'experts organisés par ses partenaires en 2018, parmi lesquels:

- Atelier sur la lutte contre le trafic d'antiquités dans le Mashrep, organisé conjointement par l'UNESCO et l'Association pour la recherche sur les crimes contre l'art (ARCA) (Beyrouth, avril 2018);
- Sixième session du Comité subsidiaire de la Réunion des Etats Parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 (siège UNESCO, 28-29 mai 2018) et vingt-et-unième session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (ICPRCP) (Siège de l'UNESCO, 30-31 mai 2018);
- Quatrième et cinquième réunions du Comité des parties prenantes de l'Année européenne du patrimoine culturel (EYCH) (Bruxelles, avril et juin 2018);
- Ateliers UNESCO sur la lutte contre le trafic illicite de biens culturels pour l'Ethiopie (Addis Abeba, juillet 2018), le Soudan (Khartoum, octobre 2018) et la Mauritanie (Nouakchott, novembre 2018);
- Plusieurs ateliers sur le thème "Countering illicit trafficking of cultural property" organisés conjointement par l'UNESCO et les Carabinieri italiens pour des représentants du Chili, de la Jordanie, de la République de Moldavie et des pays CARICOM (Rome, 2018).

b. Collections d'art privées

Comme ce sujet figure au Programme de travail 2017-2019, avec un niveau de priorité faible, UNIDROIT a poursuivi ses recherches sur ce projet pour identifier les aspects de droit privé qui relèvent de son mandat. UNIDROIT a donc co-organisé avec la Société internationale pour la recherche en droit du patrimoine culturel et droit de l'art (ISCHAL), l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS-ENS Cachan-Université Paris-Nanterre) et le cabinet BonelliErede une conférence à Rome en 2017 et a participé à un atelier de formation sur l'éthique à l'attention des collectionneurs des Emirats arabes unis et autres Etats du Golfe organisé par l'UNESCO en 2017.

A ce jour, UNIDROIT évalue le potentiel du sujet et s'oriente vers de nouvelles collaborations pour de futures études.

5. Les instruments sur les marchés de capitaux

Les travaux d'UNIDROIT dans le domaine des marchés de capitaux ont donné lieu à trois instruments. A cet égard, le Secrétariat est prêt à assister les Etats adoptants.

Convention de Genève sur les titres et Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés

La Convention, adoptée lors de la session finale de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicable aux titres intermédiés (Genève, 5-9 octobre 2009), vise à renforcer la stabilité interne des marchés financiers nationaux et la compatibilité des systèmes au niveau transfrontalier, et compte actuellement un Etat signataire, le Bangladesh.

La dernière session de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (Genève, 5-9 octobre 2009) a, notamment, adopté la Convention d'UNIDROIT sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés ("Convention de Genève sur les titres") et créé un Comité sur les marchés émergents et les questions du suivi et de mise en œuvre ("le Comité sur les marchés émergents") pour faciliter la promotion et la mise en œuvre de la Convention. Le Comité sur les marchés émergents a été chargé de superviser la préparation d'un projet de Guide législatif sur les principes et les règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents, qui est un point du Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019 ayant un niveau de priorité élevé. Lors de sa 96^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2017), le Conseil de Direction a examiné et adopté le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés (le "Guide législatif")¹⁸, qui avait été recommandé pour adoption par le Comité sur les marchés émergents lors de sa quatrième réunion (Beijing, 29-30 mars 2017).

Depuis l'adoption du Guide législatif et son lancement à l'occasion lors de la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 7 décembre 2017), le Secrétariat a pris diverses mesures pour promouvoir son utilisation et sa mise en œuvre. Premièrement, le Secrétariat a mis à disposition d'importantes ressources supplémentaires sur la page du Guide législatif sur le site Internet d'UNIDROIT, à savoir: a) les rapports et documents des réunions du Comité;¹⁹ b) des exemples de modèles de textes législatifs ou réglementaires ou de descriptions connexes, classés selon le paragraphe auquel ils se rapportent;²⁰ et c) des références bibliographiques, organisées par ordre alphabétique par entité ou par auteur, avec l'indication des sources auxquelles il est expressément

¹⁸ Le Guide législatif est le troisième instrument résultant des travaux d'UNIDROIT dans le domaine des opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux, qui visait à promouvoir la sécurité juridique et une croissance durable dans ce domaine très important de l'activité économique. Le Guide législatif complète et promeut le premier instrument - la Convention de Genève sur les titres - en résumant les principes et règles clés de la Convention et en donnant des orientations sur les choix à faire et les questions à traiter ou à clarifier pour établir un système de détention de titres intermédiés ou évaluer un système existant. Le Guide législatif complète et promeut également le deuxième instrument - les Principes d'UNIDROIT concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation, qui ont été adoptés par le Conseil de Direction d'UNIDROIT lors de sa 92^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2013) - en donnant des orientations compatibles avec ces Principes et en y incorporant des références.

¹⁹ Présentation: <https://www.unidroit.org/fr/marches-financiers-guide-legislatif-presentation>.

²⁰ Exemples de modèles pour le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés: <https://www.unidroit.org/fr/instr-capitalmarkets-legislative-guide-exemples-modeles>.

fait référence dans le Guide législatif ²¹. Deuxièmement, le Secrétariat s'est efforcé de promouvoir le Guide législatif, ainsi que les autres instruments sur les marchés financiers, lors de divers événements et de différents forums, notamment dans le cadre de présentations faites lors de la Conférence du Queen Mary – UNIDROIT Institute of Transnational Commercial Law, intitulée "Financement du développement dans les marchés émergents: défis, innovations et résultats" (Oxford, 13-15 avril 2018) ²², et lors de la réunion annuelle de l'*American Society of International Law* (Washington, 4-7 avril 2018) dans le cadre d'une réunion sur "Le droit international et transnational des transactions financières complexes" ²³.

Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation

Les Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation ont été adoptés par le Conseil de Direction d'UNIDROIT à sa 92^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2013). Les Principes fournissent des indications détaillées aux législateurs nationaux des Etats qui souhaitent la révision ou l'introduction d'une législation pertinente pour le fonctionnement de la résiliation-compensation.

²¹ Informations bibliographiques pour le Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés: <https://www.unidroit.org/fr/instr-capitalmarkets-legislative-guide-bibliographie>.

²² Financement du développement dans les marchés émergents: défis, innovations et résultats: <https://www.law.ox.ac.uk/events/development-finance-emerging-markets-challenges-innovations-and-results> (en anglais).

²³ Réunion annuelle 2018 de l'*American Society of International Law*, ASIL: <https://www.asil.org/events/2018-asil-annual-meeting> (comprenant le programme, en anglais).

III. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE ET ACTIVITES NON LEGISLATIVES

A. PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE

Le Programme de coopération juridique concerne au sens large la promotion des relations entre UNIDROIT et les pays membres ou non membres visant à la réalisation des objectifs statutaires de l'Organisation. Ce Programme concerne au premier chef les pays qui disposent de moyens plus limités pour participer au processus d'harmonisation juridique, en particulier les pays en développement et en reconversion économique, et consiste essentiellement dans des efforts portés à la mise en œuvre et à la divulgation des travaux de l'Institut, et dans des opportunités de formation et de recherches pour des juristes de haut niveau, notamment grâce à un Programme de bourses. Pour les relations à caractère institutionnel avec les Gouvernements (visites et séminaires dans les pays membres et non membres) on renvoie aux développements, voir *supra* p. 7.

1. *Coopération avec des organisations partenaires*

Le Secrétariat d'UNIDROIT entretient des liens suivis de coopération institutionnelle avec un grand nombre d'organisations de portée universelle ou régionale, avec des échanges d'informations et des concertations pour toute question d'intérêt commun, notamment dans le cadre des activités législatives de l'Institut (voir *supra*).

2. *Programme de bourses de recherche*

Depuis son lancement en 1993, le Programme de bourses de recherche a permis à plus de 380 chercheurs provenant de 64 pays différents d'effectuer à la Bibliothèque de l'Institut des recherches approfondies durant des périodes moyennes de deux mois sur le sujet de leur choix, en rapport avec les activités d'UNIDROIT ou avec le droit uniforme

En 2018, des donations ont été reçues de la Fondation d'UNIDROIT, du Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM), ainsi que de certains membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT.

En 2018, le Secrétariat a accueilli, dans le cadre du Programme de coopération juridique, dix chercheurs provenant de sept pays différents:

M. Mael DESCHAMPS (France), Candidat au Master, Sciences Po, Paris – Sujet de recherche: "Agricultural land investment contracts" – Bourse Fondation d'UNIDROIT (8 janvier - 30 mars 2018);

Mme Wanlu ZHANG (R.P. Chine), PhD, Cand., Institut international de droit aérien et spatial, Université de Leyde - Sujet de recherche: "The Principal Effect of Ratification of the MAC Protocol on China: Benefits and Legal Challenges" – Bourse du Ministère du Commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) (8 janvier - 30 mars 2018);

Mme Olivia Natasha MARYATMO (Indonésie), LL.B., Universitas Gadjah Mada, Yogyakarta - Sujet de recherche: "The legality of customary land as an object of agricultural land Contract in Indonesia" Bourse Fondation d'UNIDROIT (15 janvier – 16 mars 2018);

Mme Priscila PEREIRA DE ANDRADE (Brésil), PhD, Université Paris 1 Pantheon-Sorbonne - Sujet de recherche: "New trends in Agricultural Investment Land Contracts: the contribution of UNIDROIT to the implementation of environmental protection clauses" – Bourse Fondation d'UNIDROIT (5 février – 27 avril 2018);

Mme Hanna KLUCZNIK (Pologne), PhD, Cand., Université de Silésie, Katowice - Sujet de recherche: "International instruments of securing the interest of the creditor" – Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (9 avril – 18 mai 2018);

- Mme Nataliya BOCHAROVA (Fédération de Russie), PhD, Professeure agrégée, Université d'Etat de Moscou - Sujet de recherche: "The doctrine of res judicata before foreign courts and international arbitral tribunals" – Bourse Fondation d'UNIDROIT (14 mai – 22 juin 2018);
- Mme Adriana CASTRO PINZON (Colombie), PhD Cand., Universidad Externado de Colombia - Sujet de recherche: "Uniform conflict of laws rules for transnational electronic commerce activities as the tool to overcome tension with public policy (order public)" – Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (22 mai – 20 juillet 2018);
- M. Weimin DIAO (R.P. Chine), Master de droit, Professeur, Directeur adjoint du Centre de recherche du droit de l'aviation civile, Beijing - Sujet de recherche: "Application of the Cape Town Convention and improvement of the Chinese Law on Aircraft Leasing" – Bourse du Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) (10 septembre – 10 décembre 2018);
- Mme Alicja JAGIELSKA -BURDUK (Pologne), PhD, Professeure agrégée, Université d'Opole - Sujet de recherche: "Special Status of Cultural Goods in International Trade and Commercial Law" – Bourse du Fonds général d'UNIDROIT (8 octobre – 7 décembre 2018);
- Mme Yu GUO (PRC), PhD, Professeure agrégée, Faculté de droit, Université de Beijing - Sujet de recherche: "Legal Structure for Electronic Delivery in International Trade" – Bourse du Ministère du commerce de la République populaire de Chine (MOFCOM) (19 novembre 2018 - 15 février 2019);

3. Collaborateurs, stagiaires et chercheurs

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité d'*assistants de recherche* au sein du Secrétariat d'UNIDROIT en 2018:

- Mme Giuditta Giardini (Italie), LL.B., Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan, assistante de recherche au sein du Secrétariat d'UNIDROIT, travaillant sur les biens culturels;
- M. Hamza Abdul Hameed (Pakistan), Advanced LL.M., Université de Leyde, assistant au sein de la Fondation d'UNIDROIT;
- M. Paul Fabel (Allemagne, M.A. Relations internationales, Université de technologie de Dresde, Boursier Mercator en Affaires internationales, Fondation Mercator, Office fédéral des affaires étrangères, Berlin;

Les étudiants suivants ont été accueillis en qualité de *stagiaires* collaborant sur les projets actuels au sein du Secrétariat d'UNIDROIT:

Mme Kristina Birgitta Gross (Allemagne), Mme Delfina Isoardi (Argentine/Italie), Mme Nandini Baijaj, Mme Ashna Taneja (Australie), M. David Wouters (Belgique), M. Pedro Marcon, Mme Isabel Saraiva Braga (Brésil), Mme Alicia Dixon (Etats-Unis), Mme Ksenia Kalmykova (Fédération de Russie), M. Kevin Cubeddu, Mme Celia Devron, Mme Marion Torterat, M. David Sabri, Mme Gabrielle Lataste (France), M. Hossein Mazaherifar (Iran), Mme Tehilla Schwartz (Israël), Mme Alessandra Pedinotti, M. Alessandro Neroni, Mme Giovanna Amelio, M. Davide Zanoni (Italie), M. Jasper Lupeto (Kenya), Mme Irais Reyes de la Torre (Mexique), Mme Claudia Quinones Vila (Puerto Rico), Mme Chen Jie, Mme Li Sentao, Mme Yue Siyu, M. Li Jiankun, Mme Sun Wenjia (R.P. Chine), Mme Thongmeensuk Saliltorn (Thaïlande), Mme Neda Senturk, Mme Beyza Olcer (Turquie).

Les personnes suivantes ont été accueillies en qualité de *chercheurs* à la Bibliothèque d'UNIDROIT:

M. Joao Pedro de Oliveira (Brésil), M. Alvaro Vidal Olivares, M. Jaime Alcalde Silva, Mme Lorena Carvajal Arenas, Mme Claudia Mejias Alonzo (Chili), M. Lionel Charry Villalba, M. Diego Franco Victoria, M. William David Hernandez Martinez (Colombie), Mme Josipa Sustic (Croatie), Mme Angustias Martos Calabrus, M. Alvaro Nunez Iglesias, M. Joaquin Valcarcel Martinez (Espagne), Mme Veronika Vanisova, M. Thomas Genicon (France), M. Enrique Martinez Guzman (Guatemala), M. George Das (Inde), Mme Mahsa Farshbah Khoshnazar, M. Younes Aghapour Sabbagh (Iran), Mme Celia Fassberg (Israël), M. Emanuele Stabile, M. Vito Pacillo, Mme Francesca Saut, Mme Chiara Benvenuto, Mme Elisa Colletti (Italie), M. Benedict Antonin Schuijling (Pays-Bas), Mme Milena Sljivich Gomez (Paraguay), M. Ondrej Sbovoda (République tchèque), Mme Mila Drljevic (Serbie), M. Mustafa Halil Conkar (Turquie), Mme Oksana Matiyash (Ukraine).

B. LE SITE D'UNIDROIT SUR INTERNET

Le site d'UNIDROIT sur Internet - www.unidroit.org

Le contrôle du site d'UNIDROIT est effectué par Google Analytics. Les données ci-dessous concernent l'utilisation du site Internet pour la période du 29 mars 2017 au 4 février 2018.

La page la plus consultée était la page en anglais sur les Principes d'UNIDROIT 2016 (7,63 % des pages consultées), suivie de la page sur les Bourses et stages (4 %), la Convention du Cap (3,64 %), la page donnant un aperçu de l'Organisation (3,18 %), les Principes d'UNIDROIT 2010 (2,61 %), le statut de la Convention du Cap (2,26 %), le Protocole aéronautique (1,64%), la Convention de 1995 sur les biens culturels (1,64 %) et des informations sur la composition de l'Organisation (1,26 %).

La source d'accès au site Internet d'UNIDROIT la plus utilisée au cours de la période considérée était Google organic ²⁴ (65,64 %), la recherche directe venait en deuxième position (19,19 %) et Bing organic en troisième (2,55 %). Un nombre considérable d'entrées ont été renvoyées par l'UNESCO (1,83 %), la CNUDCI (0,31 %) et le Groupe de travail aéronautique (0,21 %). Facebook et Wikipedia dans les différentes langues étaient également des sources importantes d'entrée.

La plupart des utilisateurs au cours de la période examinée se trouvaient aux Etats-Unis (8,87 %), en France (8,65 %), au Royaume-Uni (5,68 %) et en Italie (5,62 %). Le premier pays d'Asie à être référencé est l'Inde, en cinquième position avec 3,58 % des utilisateurs, le premier pays d'Afrique, le Maroc, en 35^{ème} position avec 0,69 % des utilisateurs.

UNIDROIT sur les réseaux sociaux

L'objectif du programme sur les réseaux sociaux est de promouvoir les travaux de l'Institut auprès d'un public plus vaste de manière innovante, efficace et rentable.

UNIDROIT a lancé son programme sur les réseaux sociaux à l'occasion des célébrations du 90^{ème} anniversaire de l'Institut en avril 2016. UNIDROIT a actuellement des comptes sur LinkedIn (2016), Facebook (2016), Twitter (2018) et Youtube (relancé en 2019). La présence sur la plate-forme LinkedIn permet à l'Institut d'informer les praticiens et les juristes de ses projets, tandis que Facebook promeut UNIDROIT auprès d'une jeune génération d'avocats, d'universitaires et d'étudiants. UNIDROIT a intensifié sa présence sur les réseaux sociaux en créant un profil Twitter en février 2018, en vue de faire connaître UNIDROIT à un public plus vaste. Twitter permet également aux chercheurs, professionnels invités, stagiaires et autres parties prenantes d'interagir avec Unidroit d'une manière plus dynamique.

Les trois principaux indicateurs de performance du programme des réseaux sociaux de l'Institut sont i) le nombre d'adeptes (followers), ii) la "portée" du programme des réseaux sociaux (le nombre total de personnes qui regardent le contenu) et iii) les renvois vers le site Internet d'UNIDROIT. Depuis son lancement, le programme des réseaux sociaux de l'Institut a dépassé les attentes relatives aux trois principaux indicateurs de performance. Au 8 mars 2019, l'Institut comptait 3.646 followers sur LinkedIn, 2.768 sur Facebook et 337 abonnés sur Twitter qui reçoivent plusieurs mises à jour hebdomadaires sur les activités d'Unidroit. Ces chiffres représentent une croissance annuelle de 98% pour les followers LinkedIn et de 43% pour les followers Facebook. En ce qui concerne la "portée" de l'Institut sur les réseaux sociaux, le contenu d'UNIDROIT a été diffusé à 182.894 personnes sur Facebook, tandis qu'il a été diffusé 263.327 fois sur LinkedIn et environ 198.000 fois sur Twitter au cours des douze derniers mois. En 2018, les réseaux sociaux ont orienté 3.397 personnes vers le site Internet d'Unidroit, ce qui en fait la plus grande source de référence pour le site Internet à l'exception des moteurs de recherche. 68% de ces références provenaient de Facebook, soulignant l'importance de la présence d'UNIDROIT sur cette plate-forme.

²⁴ Le référencement organique est une méthode permettant de saisir un ou plusieurs éléments de recherche dans un seul champ de données dans un moteur de recherche. Les résultats d'un référencement organique sont des listes sur les pages de résultats des moteurs de recherche qui apparaissent en raison de leur pertinence par rapport aux termes de recherche, par opposition à leur caractère publicitaire (source: Wikipedia).

C. BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

Avant l'ère des sites Internet, UNIDROIT avait demandé aux Etats membres de désigner des bibliothèques spécifiques ou d'autres institutions officielles pour servir de Bibliothèques dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT et d'indiquer quels matériels ils seraient intéressés à conserver (uniquement les documents, ou aussi les publications, la Revue de droit uniforme, etc.). Avec l'adoption de la politique d'affichage de toute la documentation sur le site Internet, l'intérêt pour les Bibliothèques dépositaires s'est dissipé, mais certains Etats sont toujours désireux de les maintenir. La liste des Etats membres figurant sur le site Internet indique également si des Bibliothèques dépositaires ont été désignées.

A ce jour, 55 bibliothèques dans 48 Etats membres ont été désignées comme dépositaires pour la documentation d'UNIDROIT. Pour une liste des Bibliothèques dépositaires v. l'Annexe IV.

D. BIBLIOTHEQUE D'UNIDROIT

Coopération et réseautage de la Bibliothèque

La Bibliothèque d'UNIDROIT a continué en 2018 la stratégie de coopération avec des bibliothèques romaines et autres; en particulier, les premiers pas ont été faits pour rejoindre le "réseau des bibliothèques européennes".

Mise à niveau du logiciel de gestion de la Bibliothèque

Le logiciel de gestion Aleph500 de la Bibliothèque a été mis à niveau grâce à la dernière version Aleph 21.4.4 sans interruption des services pour le personnel scientifique de l'Institut ou les chercheurs en Bibliothèque.

Numérisation

Lors de la 97^{ème} session du Conseil de Direction (Rome, 2 – 4 mai 2018), il a été convenu de procéder avec le projet de numérisation interne proposé, comme représentant une opportunité intéressante de mettre à disposition les collections de grandes bibliothèques, comme celle d'UNIDROIT, sous forme numérisée.

En 2018, la Bibliothèque a donc poursuivi la mise œuvre d'un projet de numérisation interne. Près de 400 monographies et articles ont été numérisés sur place par le personnel de la Bibliothèque et ont été ajoutés à la collection numérique. Grâce au module logiciel de gestion ADAM de la Bibliothèque, il est désormais possible de relier facilement une grande quantité de documents électroniques aux données du catalogue.

Les documents numérisés ont été soumis à un contrôle de qualité par le personnel de la Bibliothèque et préparés pour être présentés dans le catalogue de la Bibliothèque. En outre, d'autres questions importantes relatives au droit d'auteur ont été clarifiées.

Acquisitions, donations, échanges

En 2018, la Bibliothèque a vu augmenter son patrimoine de 989 titres, dont 563 ont été achetés, 132 échangés et 294 autres ont été reçus à titre de don pour une valeur totale de 10.290,00 euros. La politique d'acquisition de la Bibliothèque a été très difficile en raison des augmentations importantes du prix des publications et du manque chronique des ressources.

En 2018, comme les années précédentes, la Bibliothèque a reçu des donations d'ouvrages de la part de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé (Hambourg).

Visiteurs

La Bibliothèque continue d'attirer des lecteurs du monde entier. Parmi les 1.031 visiteurs de la Bibliothèque en 2018, 74 visiteurs étrangers provenaient de 30 pays différents.

E. PUBLICATIONS

La Revue de droit uniforme

En 2017, les cinq premières années de la relation avec Oxford University Press (OUP) ont pris fin. Dans le cadre de l'accord avec l'OUP, l'OUP a pris en charge la publication de la *Revue de droit uniforme*, sa distribution et son édition ²⁵.

La *Revue de droit uniforme* est disponible sur papier et en ligne et les abonnements peuvent être pour l'un des deux supports ou pour les deux. Les données sur les abonnements indiquent que les abonnements sur papier ont diminué d'année en année tandis que dans le même temps, les abonnements en ligne ont augmenté. L'augmentation la plus importante a été celle des abonnements à la collection, à savoir des abonnements via OUP. En outre, la *Revue de droit uniforme* est incluse dans les abonnements réservés aux pays en développement qui comptait 873 abonnements en 2016. Ils sont réservés à la seule version en ligne et sont soit gratuits soit à tarif fortement réduit. En ce qui concerne l'utilisation en ligne, les visites sur le site de la *Revue de droit uniforme* ont augmenté régulièrement. La répartition géographique de l'utilisation par région est de 16.889 en Europe, 5.168 en Amérique du Nord, 4.150 en Asie, 1.577 en Australie, 530 en Afrique et 393 en Amérique du Sud.

Les cinq premières années de collaboration avec *Oxford University Press* ont été jugées positives par le Comité de rédaction de la *Revue*. Les utilisateurs du site Internet de la *Revue de droit uniforme* se trouvent dans un grand nombre de pays, dont beaucoup n'auraient jamais pu être atteints sans les ressources de l'OUP. L'introduction du système d'évaluation par les pairs a fait en sorte que les universitaires qui doivent publier dans des périodiques de référence pour leur carrière universitaire peuvent maintenant le faire sans hésitation. En outre, le nombre d'articles soumis spontanément a augmenté, dont beaucoup ont été soumis par des auteurs d'Afrique et d'autres pays en développement.

Commentaire officiel sur la Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques

En vertu de la Résolution n° 5 adoptée par la Conférence diplomatique qui a vu l'adoption de la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (Le Cap, 29 octobre - 16 novembre 2001), le Professeur Sir Roy Goode a été chargé de préparer un Commentaire officiel sur cette Convention et ledit Protocole. Ce Commentaire officiel, publié pour la première fois en 2002, a été révisé en 2008, suite à l'adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire, et en 2013, suite à l'adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux. Un quatrième Protocole, portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction, sera soumis aux Etats lors d'une Conférence diplomatique qui se tiendra fin 2019. Le Professeur Sir Goode a donc révisé et mis à jour son Commentaire officiel sur la Convention du Cap et le Protocole aéronautique. Le texte définitif devrait être prêt à être imprimé au cours du premier trimestre de 2019.

Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2016

La quatrième édition des Principes adoptée en 2016 est parue en anglais et en français début 2017. La version espagnole, préparée par M. Alejandro Garro (Argentine/Etats-Unis d'Amérique) en collaboration avec M. Javier Rodríguez Olmos (Colombie), et en consultation avec Mme Nuria Bouza Vidal (Espagne) et M. José Moreno Rodríguez (Paraguay), membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT, ainsi qu'avec M. Jorge Oviedo Albán (Colombie), M. Pedro Mendoza Montano (Guatemala) et M. Eugenio Hernández Bretón (Venezuela), a été publiée en 2018. En ce qui concerne la publication dans des langues qui ne sont pas des langues officielles de l'Institut, M. Radu Bogdan

²⁵ Voir <http://ulr.oxfordjournals.org/>, qui est entièrement accessible aux abonnés et contient tous les anciens numéros jusqu'en 1973. Des informations de base ainsi que des résumés des articles sont disponibles pour les visiteurs qui ne sont pas abonnés.

Bobei, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a préparé la version roumaine qui a également été imprimée en 2018 (CH Beck Publishing, Bucarest, 2018). M. Alexander Komarov, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, s'est engagé à préparer la version russe qui, une fois encore, a été publiée en 2018. En novembre 2017, un accord pour la traduction des Principes en coréen a été signé entre UNIDROIT et M. June-sun Choi (Professeur émérite, Université Sungkyunkwan). Cette version est en cours de préparation en collaboration avec M. Kwang-hyun Suk (Université nationale de Séoul) et M. Hai-kwan Heo (Université Soongsil). Des accords pour la traduction en chinois et en letton ont été signés en 2018 et les travaux de traduction ont commencé.

Livrets avec les instruments d'UNIDROIT

En 2014, le Secrétariat a adopté une politique d'impression de livrets contenant le texte des instruments d'UNIDROIT non pas à des fins commerciales mais à l'usage de conférences ou autres événements. Cette pratique s'est poursuivie en 2018, lorsque le Secrétariat a réimprimé le livret de la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et les Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts (anglais), la Convention du Cap (anglais) et ses trois Protocoles, aéronautique (anglais), matériel ferroviaire roulant (anglais) et spatial (anglais) ainsi que la version espagnole du Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés.

F. FONDATION D'UNIDROIT

Après d'importantes améliorations dans son fonctionnement en 2017, les activités de la Fondation en 2018 se sont concentrées sur la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique pour la Fondation d'UNIDROIT, ainsi que sur la poursuite des projets visant à ajouter de la valeur aux instruments et activités d'UNIDROIT.

Les plus grands succès en 2018 ont concerné les projets de la Fondation. La Fondation a organisé un 4^{ème} atelier pour l'évaluation économique du projet de réforme du droit commercial international les 8 et 9 octobre au siège d'UNIDROIT à Rome. Ce projet, mené conjointement par la Fondation d'UNIDROIT, le *Harris Manchester College* de l'Université d'Oxford et le Centre de droit commercial de l'Université de Washington, a permis de réaliser d'importants progrès dans l'élaboration d'un cadre pour évaluer l'impact économique des réformes du droit commercial. L'atelier de Rome a rassemblé 22 experts d'organisations internationales, d'établissements universitaires et de parties prenantes du secteur privé. En ce qui concerne le projet de la Fondation sur la promotion du travail d'UNIDROIT en matière de protection des biens culturels, la Fondation est l'administrateur du site Internet du projet académique de la Convention d'UNIDROIT de 1995 (<https://1995unidroitcap.org/>), qui a été lancé en 2017.

Dans le cadre de ses travaux visant à faire progresser les activités législatives et non législatives d'UNIDROIT, la Fondation a parrainé un certain nombre de bourses dans le cadre du Programme de bourses de recherche d'UNIDROIT au cours de 2018. En outre, elle a également facilité l'évaluation économique du Protocole MAC, lequel a joué un rôle essentiel pour convaincre les Etats que le Protocole MAC était prêt à être adopté lors d'une Conférence diplomatique. L'évaluation économique finale a été publiée en août 2018. En outre, la Fondation a également continué à promouvoir le travail d'UNIDROIT sur diverses plateformes de réseaux sociaux.

Malgré un travail considérable pour soumettre des propositions à des donateurs potentiels, la collecte de fonds pour soutenir UNIDROIT est restée difficile en 2018. Les principales sources de financement de la Fondation restent les redevances provenant des ventes des Commentaires officiels de Sir Roy Goode sur les Protocoles de la Convention du Cap et les dons du Groupe de travail aéronautique pour soutenir le projet d'évaluation économique et d'Aviareto pour soutenir le projet des meilleures pratiques dans les registres électroniques.

Le Conseil d'Administration de la Fondation s'est réuni deux fois en 2018 - une fois par vidéoconférence le 26 avril pour discuter des activités de fond de la Fondation et une fois à Rome le 2 mai pour examiner les questions administratives et financières. Des réunions individuelles ont également eu lieu entre le personnel de la Fondation et les membres de son Conseil d'Administration afin d'élaborer des stratégies visant à améliorer davantage le fonctionnement de la Fondation.

La Fondation est gérée par M. William Brydie-Watson (Fonctionnaire), avec l'aide de M. Hamza Hameed (Assistant juridique).

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES PAR LE SECRETARIAT D'UNIDROIT EN 2018 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL

Les documents suivants sur la mise en œuvre du Programme de travail de l'Institut ont paru en 2018. Sauf mention contraire, ils ont été publiés en anglais et en français:

ETUDE LXV – PROGRAMME DE COOPERATION JURIDIQUE

Bourses exéc. 29 – Programme de bourses de recherche: compte rendu d'exécution pour l'exercice 2018

ETUDE LXXVIA – PROCEDURE CIVILE TRANSNATIONALE - FORMULATION DE REGLES REGIONALES PRINCIPES DE PROCEDURE CIVILE TRANSNATIONALE ELI – UNIDROIT

Steering Committee and Co-Reporters – Joint Meeting (Rome, 9-10 April 2018) (en anglais seulement)

SC VI – Doc. 1	Draft agenda
SC VI – Doc. 2	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on "Judgements"
SC VI – Doc. 3	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on "Costs"
SC VI – Doc. 4	Presentation and discussion of the documents prepared by the Group on "Structure"
SC VI – Doc. 5(a)	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on "Parties" (General Part)
SC VI – Doc. 5(b) rev.	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on "Parties" (Collective Redress)
SC VI – Doc. 6	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on "Appeals"
SC VI – Doc. 7	Presentation and discussion of the draft rules of the Group on " <i>Lis Pendens and Res Judicata</i> "
SC VI – Doc. 8	Report
SC VI – Misc. 1	Provisional order of business
SC VI – Misc. 2	List of participants

ETUDE LXXXB – GUIDE INTERNATIONAL SUR LES CONTRATS D'INVESTISSEMENT EN TERRES AGRICOLES

Working Group on agricultural land investment contracts

Third meeting (Rome, 25-27 April 2018) (en anglais seulement)

Inf. 1 rev.	Annotated draft agenda
W.P. 1	Preface and introduction (prepared by the UNIDROIT Secretariat)
W.P. 2	Chapter 1 – The Legal Framework (prepared by the UNIDROIT Secretariat)
W.P. 3	Chapter 2 – Parties, formation and form Part I: Parties (Prepared by Ms Yuliya Panfil)
W.P. 4	Chapter 2 – Parties, formation and form Parts II-III: Feasibility Studies and Impact Assessments (Prepared by Professor James T. Gathii)
W.P. 5	Chapter 2 – Parties, formation and form Part IV: Formation and Form (Prepared by the UNIDROIT Secretariat) (not issued for meeting, but held for revision and review at the fourth meeting)

- W.P. 6 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Parts I-II(e): Introduction and Land Tenure (Prepared by Professor Pierre-Etienne Kenfack)
- W.P. 7 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Part II(g): Infrastructure (Prepared by Mr Jasper Lubeto and the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 8 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Parts II(f), III-V: Land Development, Finance, Social and Environmental Obligations (Investor Obligations) (Prepared by Dr. Lorenzo Cotula)
- W.P. 9 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Part VI: Protection of investment and regulatory autonomy (prepared by Professor Daryono, Mr Jasper Lubeto and the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 10 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Part VII: Transparency, compliance and monitoring (prepared by Ms Nandini Bajaj and the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 11 Chapter 4 – Contractual non-performance (prepared by Professor Bénédicte Fauvarque-Cosson, with assistance regarding host-State considerations from Professor Jean Ho)
- W.P. 12 Chapter 5 – Transfer and return [of assets] (Prepared by Mr Maël Deschamps and Professor Moreno-Rodríguez, with input from Professor Daryono)
- W.P. 13 Chapter 6 – Dispute resolution (prepared by Professor Jean Ho)
- W.P. 14 Contribution on Environmental Aspects for use in various draft chapters (e.g. Chapters 1, 3(V)) (Prepared by Dr. Priscila Pereira de Andrade, UNIDROIT Research Fellow)
- W.P. 15 Examining land tenure and gender issues relating to agricultural investment in Africa, South Asia, and South America (Prepared by Tawab Danish and Sara Parker)
- Doc. 4 Report on the third meeting

Fourth meeting (Rome, 25-27 April 2018) (en anglais seulement)

- Inf. 1 rev.2 Annotated draft agenda
- W.P. 1 Preface and introduction (prepared by the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 2 Chapter 1 – The Legal Framework (prepared by the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 3 Chapter 2 – Parties, contractual arrangements, due diligence, and formation (Prepared by Ms Yuliya Panfil)
- W.P. 4 Chapter 2 – Parties, contractual arrangements, due diligence and formation - Part IV.B: Identification of Land and Potential Impacts (Prepared by Professor James T. Gathii)
- W.P. 5 Chapter 2 – Parties, contractual arrangements, due diligence, and formation (Prepared by the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 6 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties - Introduction and Part I: Land Tenure (Prepared by Professor Pierre-Etienne Kenfack with the assistance of Mr Jasper Lubeto and the Secretariat)
- W.P. 7 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties – Part I(e): Conditions (prepared by Professor Bénédicte Fauvarque-Cosson) (incorporated into W.P.6 by the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 8 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Part II: Social and economic issues (prepared by Dr Lorenzo Cotula)
- W.P. 8bis Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Part III: Environment (prepared by Dr Priscila Pereira de Andrade with input from Dr Lorenzo Cotula)
- W.P. 9 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Part VI: Protection of investment and regulatory autonomy (prepared by Professor Daryono, Mr Lorenzo Cotula and the UNIDROIT Secretariat)
- W.P. 10 Chapter 3 – Obligations and rights of the parties Part V: monitoring, transparency and compliance (prepared by the UNIDROIT Secretariat with inputs from Ms Nandini Bajaj)
- W.P. 11 Chapter 4 – Contractual non-performance and remedies (Prepared by Professor Bénédicte Fauvarque-Cosson with the assistance of the Secretariat)

- W.P. 12 Chapter 5 – Transfer and return (Prepared by Mr Maël Deschamps and Professor Moreno-Rodríguez, with input from Professor Daryono)
- W.P. 13 Chapter 6 – Dispute resolution (prepared by Professor Jean HO)

FONCTIONS DE DEPOSITAIRE D’UNIDROIT – TRAVAUX EN COURS

CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D’EQUIPEMENT MOBILES - PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D’EQUIPEMENT AERONAUTIQUES A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D’EQUIPEMENT MOBILES (LE CAP, 2001)

Doc. 12 rév. – Rapport du Dépositaire: 1^{er} janvier 2014 - 31 décembre 2016

DC10/IR – ETABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL POUR LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

Preparatory Commission for the establishment of the International Registry for Railway Rolling Stock pursuant to the Luxembourg (Rail) Protocol – Sixth session (Rome, 6-7 December 2018) ([en anglais seulement](#))

- Doc. 1 Annotated draft agenda
- Doc. 2 Report of Co-Chairs on the developments since the last session and activities of the Ratification Task Force
- Doc. 3 Information regarding the draft updated Regulations for the International Registry for railway rolling stock
- Doc. 4 Approval of documents related to the establishment of the Supervisory Authority – Statutes of the Supervisory Authority
- Doc. 5 Approval of documents related to the establishment of the Supervisory Authority – Rules of Procedure of the Supervisory Authority
- Doc. 6 Discussion and approval of future steps leading to the entry into force of the Protocol
- INF. Overview of the Protocol - The Luxembourg Protocol to the Cape Town Convention on International Interests in Mobile Equipment (the Cape Town Convention) is a new global instrument which, when in force, will make it easier and cheaper for the private sector to finance railway rolling stock

ANNEXE II

INSTRUMENTS DRAWN UP BY UNIDROIT / INSTRUMENTS ELABORES PAR UNIDROIT

- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the International Sale of Goods (ULIS) / *Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI)* *
- 1964 Convention relating to a Uniform Law on the Formation of Contracts for the International Sale of Goods (ULFIS) / *Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFIC)* *
- 1970 International Convention on the Travel Contracts (CCV) / *Convention internationale relative au contrat de voyage (CCV)*
- 1973 Convention providing a Uniform Law on the Form of an International Will / *Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international*
- 1983 Convention on Agency in the International Sale of Goods / *Convention sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Financial Leasing / *Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international*
- 1988 UNIDROIT Convention on International Factoring / *Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international*
- 1994 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 1995 UNIDROIT Convention on Stolen or Illegally Exported Cultural Objects / *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*
- 1998 Guide to International Master Franchise Arrangements / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale*
- 2001 Convention on International Interests in Mobile Equipment / *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2001 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Aircraft Equipment / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2002 Master Franchise Disclosure Law / *Loi type sur la divulgation des informations en matière de franchise*
- 2004 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2004 ALI/UNIDROIT Principles of Transnational Civil Procedure / *Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale*
- 2007 Luxembourg Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Railway Rolling Stock / *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2007 Guide to International Master Franchise Arrangements, 2nd edition / *Guide sur les accords internationaux de franchise principale, 2ème édition*
- 2008 UNIDROIT Model law on Leasing / *Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement*
- 2009 UNIDROIT Convention on Substantive Rules for Intermediated Securities / *Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés*
- 2010 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*

* The ULIS and ULFIS Conventions have been denounced by Belgium, Germany, Italy, Luxembourg, the Netherlands and San Marino. Under the 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties they have not ceased to exist and they are still in force between Gambia, Israel and the United Kingdom / *Les Conventions LUVI et LUFIC ont été dénoncées par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et Saint-Marin. En vertu de la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, elles n'ont pas cessé d'exister et restent en vigueur entre la Gambie, Israël et le Royaume-Uni.*

- 2011 UNESCO-UNIDROIT Model Provisions on State Ownership of Undiscovered Cultural Objects / *Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts*
- 2012 Protocol to the Convention on International Interests in Mobile Equipment on Matters specific to Space Assets / *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*
- 2013 Principles on the Operation of Close-out Netting Provisions / *Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation*
- 2013 Model Clauses for Use by Parties of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts / *Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties*
- 2016 Principles of International Commercial Contracts / *Principes relatifs aux contrats du commerce international*
- 2016 UNIDROIT/FAO/IFAD Legal Guide on Contract Farming / *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA*
- 2017 UNIDROIT Legislative Guide on Intermediated Securities / *Guide législatif d'UNIDROIT sur les titres intermédiés*

STATUS OF IMPLEMENTATION (*) OF CONVENTIONS DRAWN UP BY UNIDROIT AND APPROVED AT DIPLOMATIC CONFERENCES CONVENED BY MEMBER STATES OF UNIDROIT /

ETAT DE MISE EN OEUVRE (*) DES CONVENTIONS PREPAREES PAR UNIDROIT ET APPROUVEES A DES CONFERENCES DIPLOMATIQUES CONVOQUEES PAR DES ETATS MEMBRES D'UNIDROIT

**INTERNATIONAL CONVENTION ON THE TRAVEL CONTRACT (CCV)
CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AU CONTRAT DE VOYAGE (CCV)**

Adoption:	Place: Brussels / <i>Lieu: Bruxelles</i> Date: 23-04-1970
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 24-02-1976 Conditions: 5 ratifications (art. 36)
Contracting States / Etats contractants	6
Etat	https://www.unidroit.org/status-ccv-1970 https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/iii12.pdf
Depositary / Dépositaire:	Government of Belgium / <i>Gouvernement belge</i> (art. 34)
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/transport/ccv https://www.unidroit.org/fr/instruments/instruments-transport/instruments-voyage-ccv

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES	EFFECT OF / EFFET DE DENU(O)NCIATION
Argentina / <i>Argentine</i>	-	25-11-76	25-02-77	-	14-01-10
Belgium / <i>Belgique</i>	23-04-70	11-04-73	24-02-76	-	04-10-94
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	16-04-75	24-02-76	D: Art. 13(1)	-
Côte d'Ivoire	23-04-70	-	-	-	-
Dahomey	-	28-03-75	24-02-76	-	-
Haute-Volta	27-04-70	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-04-70	04-07-79	04-10-79	R: Art. 40(1)(a)	-
Lebanon / <i>Liban</i>	23-04-70	-	-	-	-
Morocco / <i>Maroc</i>	23-04-70	-	-	R: Art. 40(1)(a)-(b)	-
Niger	23-04-70	-	-	-	-

(*) Based on information available to the Secretariat as of 31 December 2018 / *Ce document est basé sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2018.*

The UNIDROIT Secretariat may assist States with technical consultations for the ratification of, or the accession to its instruments, as well as for the preparation of legislation based on those instruments / *Le Secrétariat d'UNIDROIT peut apporter son assistance technique aux Etats en vue de la ratification de ses instruments, ou de l'adhésion à ceux-ci, ainsi que pour l'élaboration de législations basées sur ces instruments.*

Philippines	23-04-70	-	-	-	-
Portugal	23-04-70	-	-	-	-
Rep. of China / <i>Rép. de Chine</i>	30-12-71	16-08-72	24-02-76	-	-
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	23-04-70	16-04-09	16-07-09	R: Art. 40(1)(a)	-
Togo	25-03-71	24-11-75	24-02-76	-	-
Vatican City / <i>Cité du Vatican</i>	23-04-70	-	-	-	-

**CONVENTION PROVIDING A UNIFORM LAW ON THE FORM OF AN INTERNATIONAL WILL
CONVENTION PORTANT LOI UNIFORME SUR LA FORME D'UN TESTAMENT INTERNATIONAL**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Washington Date: 26-10-1973
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes/ <i>Oui</i> ≈ Date: 09-02-1978 Conditions: 5 ratifications (Art. XI)
Contracting States / Etats contractants	13
Etat	https://www.unidroit.org/status-successions https://www.state.gov/documents/organization/209142.pdf
Depositary / Dépositaire:	Government of the United States of America / <i>Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique</i>
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/international-will https://www.unidroit.org/fr/instruments/testaments-instruments

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. DECL. OU RESERVES
Australia / <i>Australie</i>	-	10-09-14	10-03-15	-
Belgium / <i>Belgique</i>	17-05-74	21-04-83	21-10-83	-
Bosnia-Herzegovina / <i>Bosnie-Herzégovine</i> *	-	15-08-94	15-08-94	-
Canada for / <i>pour</i>	-	24-01-77		D: Art. XIV
Manitoba			09-02-78	
Newfoundland / <i>Terre Neuve</i>			09-02-78	
Ontario			15-09-78	
Alberta			01-12-78	
Saskatchewan			08-10-82	
Prince Edward Island / <i>Ile du Prince Edouard</i>			22-03-95	
New Brunswick / <i>Nouveau Brunswick</i>			05-12-97	
Nova Scotia / <i>Nouvelle Ecosse</i>			27-05-01	
British Colombia / <i>Colombie britannique</i>			31-03-14	
Croatia / <i>Croatie</i> *	-	18-05-94	18-05-94	
Cyprus / <i>Chypre</i>	-	19-10-82	19-04-83	-
Ecuador / <i>Equateur</i>	26-07-74	03-04-79	03-10-79	D
France	29-11-74	01-06-94	01-12-94	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	02-11-73	-	-	-
Iran	27-10-73	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	-	16-05-91	16-11-91	D: Arts. I, II, III
Laos	30-10-73	-	-	-
Libya / <i>Libye</i>	-	04-08-77	09-02-78	-
Niger	-	19-05-75	09-02-78	-
Portugal	-	19-11-75	09-02-78	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	17-12-74	-	-	D: Art. XIII
Sierra Leone	27-10-73	-	-	-
Slovenia / <i>Slovénie</i> *	-	20-08-92	20-08-92	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	10-10-74	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	27-10-73	-	-	-

* Dates of notification of succession to the Convention by Bosnia-Herzegovina, Croatia and Slovenia. The former Socialist Federal Republic of Yugoslavia deposited an instrument of accession to the Convention on 9 August 1977. / *Dates de notification de succession à la Convention par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. L'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie avait déposé un instrument d'adhésion le 9 août 1977.*

**CONVENTION ON AGENCY IN THE INTERNATIONAL SALE OF GOODS
CONVENTION SUR LA REPRESENTATION EN MATIERE DE VENTE
INTERNATIONALE DE MARCHANDISES**

Adoption: Place: Geneva / *Lieu*: Genève
Date: 17-02-83

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 10 ratifications (art. 33)

**Contracting States /
Etats contractants** /

Etat <https://www.unidroit.org/status-agency>
https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/autres-conventions/divers/Cvim-parties_fr.pdf

Depositary: Government of Switzerland
Dépositaire: *Gouvernement suisse* (art. 21)

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/agency>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/representation>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES	observations
Chile / <i>Chili</i>	17-02-83	-	-	-	-
France	25-10-84	07-08-87	-	-	-
Holy See / <i>Saint-Siège</i>	17-02-83	-	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	09-04-84	16-06-86	-	-	-
Mexico / <i>Mexique</i>	-	22-12-87	-	Art. 27, 29	-
Morocco / <i>Maroc</i>	17-02-83	-	-	-	-
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	-	02-02-94	-	-	02-02-95 (*)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	-	27-01-86	-	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	17-02-83	-	-	-	-

(*) Application extended to Aruba / *Application étendue à Aruba.*

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FINANCIAL LEASING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LE CREDIT-BAIL INTERNATIONAL**

Adoption: Place / *Lieu*: Ottawa
Date: 28-05-88

Entry into force: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-05-95
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 16.1)

**Contracting States /
Etats contractants** 10

Etat <https://www.unidroit.org/status-leasing-conv-1988>
<https://treaty-accord.qc.ca/details.aspx?id=104674>

Depositary / Dépositaire: Government of Canada / *Gouvernement du Canada* (art. 25.1)

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/leasing/convention-leasing>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/credit-bail/credit-bail-convention-fr>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. DECL. OU RESERVES
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	18-08-98	01-03-99	-
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	-	-	-
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-09-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 20
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	-
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Panama	31-12-90	26-05-97	01-10-97	-
Philippines	28-05-88	-	-	-

Russian Federation / <i>Féd. de Russie</i>	-	03-06-98	01-01-99	Art. 20
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	06-07-00	01-02-01	-

**UNIDROIT CONVENTION ON INTERNATIONAL FACTORING
CONVENTION D'UNIDROIT SUR L'AFFACTURAGE INTERNATIONAL**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Ottawa Date: 28-05-88
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-05-95 Conditions: 3 ratifications (art. 14.1)
Contracting States / Etats contractants	9
Etat	https://www.unidroit.org/status-1988-factoring https://treaty-accord.gc.ca/details.aspx?id=104673
Depositary / Dépositaire:	Government of Canada / <i>Gouvernement du Canada</i> (art. 23.1)
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/factoring https://www.unidroit.org/fr/instruments/affacturage

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / <i>ADHESION</i>	ENTRY INTO FORCE <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>	DECL. or RESERV. / <i>DECL. OU RESERVES</i>
Belgium / <i>Belgique</i>	21-12-90	18-03-10	01-10-10	Art. 18
Czech Rep. / <i>Rép. tchèque</i>	16-05-90	-	-	-
Finland / <i>Finlande</i>	30-11-90	-	-	-
France	07-11-89	23-09-91	01-05-95	Art. 18
Germany / <i>Allemagne</i>	21-12-90	20-05-98	01-12-98	-
Ghana	28-05-88	-	-	-
Guinea / <i>Guinée</i>	28-05-88	-	-	-
Hungary / <i>Hongrie</i>	-	07-05-96	01-12-96	-
Italy / <i>Italie</i>	13-12-90	29-11-93	01-05-95	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	06-08-97	01-03-98	Art. 18
Morocco / <i>Maroc</i>	04-07-88	-	-	-
Nigeria / <i>Nigéria</i>	28-05-88	25-10-94	01-05-95	-
Philippines	28-05-88	-	-	-
Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	-	22-08-14	01-03-15	-
Slovak Rep. / <i>Rép. slovaque</i>	16-05-90	-	-	-
Tanzania / <i>Tanzanie</i>	28-05-88	-	-	-
Ukraine	-	05-12-06	01-07-07	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	31-12-90	-	-	-
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	28-12-90	-	-	-

**UNIDROIT CONVENTION ON STOLEN OR ILLEGALLY EXPORTED CULTURAL OBJECTS
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLES OU ILLICITEMENT EXPORTES**

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Rome Date: 24-06-1995
Entry into force: Entrée en vigueur:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-07-1998 Conditions: 5 ratifications (Art. 12)
Contracting States / Etats contractants	44
Etat	https://www.unidroit.org/status-cp
Depositary / Dépositaire:	Italian Government / <i>Gouvernement italien</i>
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/cultural-property/1995-convention https://www.unidroit.org/fr/instruments/biens-culturels/convention-de-1995

Annexe II

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECLARATIONS
Afghanistan	-	23-09-05	01-03-06	Art. 16
Algeria / Algérie	-	09-04-15	01-10-15	Art. 16
Angola	-	19-06-14	01-12-14	Arts. 16, 17
Argentina / Argentine	-	03-08-01	01-02-02	Art. 16
Azerbaijan / Azerbaïdjan	-	06-06-03	01-12-03	Art. 16
Bolivia / Bolivie	29-06-96	13-04-99	01-10-99	Art. 16
Bosnia and Herzegovina / Bosnie Herzégovine	-	08-05-17	01-11-17	Art. 16
Botswana	-	28-08-17	01-02-18	Art. 16
Brazil / Brésil	-	23-03-99	01-09-99	Art. 16
Burkina Faso	24-06-95	-	-	-
Cambodia / Cambodge	24-06-95	11-07-02	01-01-03	Arts. 3(5), 16
China / Chine	-	07-05-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
Colombia / Colombie	-	14-06-12	01-12-12	-
Côte d'Ivoire	24-06-95	-	-	-
Croatia / Croatie	24-06-95	20-09-00	01-03-01	Arts. 16, 17
Cyprus / Chypre	-	02-03-04	01-09-04	-
Denmark / Danemark	-	01-01-11	01-07-11	Arts. 14(1), 16, 17
Ecuador / Equateur	-	26-11-97	01-07-98	Arts. 3(5), 16
El Salvador	-	16-07-99	01-01-00	Art. 16
Finland / Finlande	01-12-95	14-06-99	01-12-99	Arts. 13(3), 16
France	24-06-95	-	-	-
Gabon	-	12-05-04	01-11-04	-
Georgia / Géorgie	27-06-95	-	-	-
Greece / Grèce	-	19-07-07	01-01-08	Arts. 3(5), 13(3), 16
Guinea / Guinée	24-06-95	-	-	-
Guatemala	-	03-09-03	01-03-04	Arts. 3(5), 16
Honduras	-	27-08-13	01-02-14	-
Hungary / Hongrie	24-06-95	08-05-98	01-11-98	Arts. 3(5), 16
Iran (Islamic Rep. of / Rép. islamique d')	-	22-06-05	01-12-05	Art. 16
Italy / Italie	24-06-95	11-10-99	01-04-00	Arts. 13(3), 16
Lao People's Democratic Republic / Rép. dém. Populaire lao	-	18-05-17	01-11-17	Art. 16
Lithuania / Lituanie	24-06-95	04-04-97	01-07-98	Art. 16
Myanmar	-	20-06-18	01-12-18	Arts. 3(5), 16, 17
Netherlands / Pays-Bas	28-06-96	-	-	Arts. 3(5), 13(3)
New Zealand / Nouvelle-Zélande	-	16-11-06	01-05-07	Art. 16
Nigeria / Nigéria	-	10-12-05	01-06-06	-
Norway / Norvège	-	28-08-01	01-03-02	Arts. 13(3), 14, 16
Pakistan	27-06-96	-	-	-
Panama	-	26-06-09	01-12-09	Arts. 3(5), 16
Paraguay	13-06-96	27-05-97	01-07-98	Arts. 16, 17
Peru / Pérou	28-06-96	05-03-98	01-09-98	Art. 16
Portugal	23-04-96	19-07-02	01-01-03	Arts. 16, 17
Romania / Roumanie	27-06-96	21-01-98	01-07-98	Arts. 16, 17
Russian Fed. / Féd. de Russie	29-06-96	-	-	-
Senegal / Sénégal	29-06-96	-	-	-
Slovakia / Slovaquie	-	16-06-03	01-12-03	Art. 16
Slovenia / Slovénie	-	08-04-04	01-10-04	Art. 16
South Africa / Afrique du sud	-	09-01-18	01-07-17	Arts. 16, 17
Spain / Espagne	-	21-05-02	01-11-02	Arts. 3 (5), 13(3), 16
Sweden / Suède	-	28-06-11	01-12-11	Arts. 13(3), 16, 17
Switzerland / Suisse	26-06-96	-	-	-
Syrian Arab Rep. / Rép. arabe syrienne	-	27-04-18	01-10-18	Arts. 16, 17, D
The Former Yugoslav Republic of Macedonia / Ex-Rép. Yougoslave de Macédoine	-	22-08-13	01-02-14	Art. 16
Tunisia / Tunisie	-	02-03-17	01-09-17	Art. 16
Zambia / Zambie	24-06-95	-	-	-

CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

Adoption: Place: Cape Town / *Lieu:* Le Cap
 Date: 16-11-2001

Entry into force: Yes / *Oui* ≈ Date: 01-03-2006
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (Art. 49(1))

Contracting States /
Etats contractants 78

Status <https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-print-ef.pdf>

Regional economic integration
organisations / Organisations
régionale d'intégration économique 1

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT <https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/cape-town-convention>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/convention-du-cap>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Albania/ <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Argentina / <i>Argentine</i>	-	10-04-18	01-08-18	D: Art. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. 39(1)(a), 53, 54(2), 55
Bahrain / <i>Bahrein</i>	-	27-11-12	01-03-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	28-06-11	01-01-12	D: Art. 54(2)
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Burkina Faso	-	12-12-14	01-01-18	D: Art. 54(2)
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 52*, 53*, 54(2), 60
Cape Verde / <i>Cap Vert</i>	-	29-09-07	01-01-08	D: Arts. 39(1)(a), 40, 53, 54(2)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 53, 54(1)-(2), 55
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Congo	16-11-01	25-01-13	01-05-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Costa Rica	-	26-08-11	01-12-18	D: Arts. 53, 54(2)
Côte d'Ivoire	-	09-02-15	01-07-16	D: Art. 54(2)
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 54(2), 55
Egypt / <i>Egypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Eswatini	-	17-11-16	01-09-17	D: Art. 54(2)
Ethiopia / <i>Ethiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	05-09-11	01-01-12	D: Art. 54(2) *
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	16-04-10	01-08-17	D: Art. 54(2)
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2), 60(1)
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	29-07-05	01-11-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Arts. 39(1)(a), 54(2)
Kazakhstan	-	21-01-09	01-10-11 ³	D: Arts. 39(1)(a) ⁻ (b) [*] , 39(4) [*] , 40 [*] , 53 [*] , 54(2) [*]
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a) ⁻ (b), 40, 53, 54(2)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	D: Art. 54(2)
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	D: Art. 54(2)
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Arts. 53, 54(2)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)

Annexe II

Malta / <i>Malte</i> **	-	01-10-10	01-02-11	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 40, 53, 54(2)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 50, 53, 54(2), 60
Moldova	-	26-06-15	¹	-
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Mozambique	-	30-01-12	01-11-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 54(2)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Arts. 39(1)(a), 39(4), 54(2), 55
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ⁴	-	17-05-10		D: Arts. 39(1)(a)-(b), 52, 53, 54(2)
Caribbean part/ <i>Partie caraïbe</i>			01-10-10	
Aruba			01-09-10	
Curaçao			01-10-10	
Sint Maarten			01-10-10	
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. 39(1)(a), 52, 53, 54(2), 55
Nigeria / <i>Nigéria</i>	16-11-01	16-12-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)*, 40*, 53*, 54(2)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2), 55
Oman	-	21-03-05	01-07-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Pakistan	-	22-01-04	01-05-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 52, 53, 54(2)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-04-04	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 50, 53, 54(2)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Arts. 39(1)(b), 54(2)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 53, 54(2)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. 39(1)(a), 40, 52, 53, 54(2)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 53, 54(2)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	D: Art. 54(2)
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
Seychelles	-	13-09-10	¹	-
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 53, 54(2)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 54(2)
Spain / <i>Espagne</i>	-	28-06-13	01-03-16 ¹	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 40*, 52, 53*, 54(2)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 39(4), 40, 54(2)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (<i>ad ref.</i>)	-	-	-
Syrian Arab Republic / <i>République arabe syrienne</i>	-	07-08-07	¹	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. 54(2)
Togo	-	25-01-10	01-04-12 ³	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 40*, 53*, 54(2)*
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 50, 54(2)
Ukraine	09-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. 50, 53, 54(2)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 52, 53, 54(2)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15-	01-11-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b)*, 39(4)*, 52*, 53*, 54(2)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. 54(2)
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-02-05	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 54(2)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Arts. 53, 54(2)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. 39(1)(a)-(b), 40, 53, 54(2)
Zimbabwe	-	13-05-08	¹	-

Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique

European Union / ² <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. 48(2), 55
--	---	----------	----------	--------------------

¹ Subject to Article 49(1) / *Sous réserve de l'article 49(1)*.

² Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. 48).

³ This State has provided UNIDROIT with information about its laws and policies in relation to the Convention: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à UNIDROIT des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par la Convention: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobile-equipment/informationcontractingstates.htm*

⁴ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Convention on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion à la Convention le 20 juillet 2010 pour*

les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)."

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT
PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT
AERONAUTIQUES A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu</i> : Le Cap – Date: 16-11-2001
Entry into force:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006
Entrée en vigueur:	Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))
Contracting States / Etats contractants	75
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Status	https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-ac-print-ef.pdf
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Albania/ <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Argentina / <i>Argentine</i>	-	10-01-18	01-08-18	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bahrain / <i>Bahrein</i>	-	27-11-12	01-03-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	27-09-11	01-01-12	-
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	-
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burkina Faso	-	08-09-17	01-01-18	-
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	-
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2), (3)
Cape Verde / <i>Cap-Vert</i>	-	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	-	-	-
Costa Rica	-	08-08-18	01-12-18	-
Côte d'Ivoire	-	01-03-16	01-07-16	D: Art. XIX(1)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	-
Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Egypt / <i>Egypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	-
Eswatini	-	26-05-17	01-09-17	-
Ethiopia / <i>Ethiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	04-04-17	01-08-17	-
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Art. XXX(1), (2), (3)
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)

Annexe II

Ireland / <i>Irlande</i>	-	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	-	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	-
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3) ⁺
Malta / <i>Malte</i> ²	-	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	-	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Art. XXX(1)
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ³	-	17-05-10	-	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1) ⁺ , (2) ⁺ , (3) ⁺
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (3), (5)
Oman	-	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	-	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Art. XXX(1)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1) ⁺ , (3)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1) ⁺ , (3)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / <i>Espagne</i>	-	27-11-15	01-03-16	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (<i>ad ref.</i>)	-	-	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	-	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX ⁺ , XXX(1) ⁺ , (2) ⁺ , (3) ⁺
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1) ⁺ , (2) ⁺ , (3) ⁺
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. XXVII(2), XXX(5)

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

² This State has provided Unidroit with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à Unidroit des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm*

³ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT
ON MATTERS SPECIFIC TO AIRCRAFT EQUIPMENT**
**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT
AERONAUTIQUES A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption:	Place: Cape Town / <i>Lieu:</i> Le Cap – Date: 16-11-2001
Entry into force:	Yes / <i>Oui</i> ≈ Date: 01-03-2006
Entrée en vigueur:	Conditions: 8 ratifications (Art. XXVIII(1))
Contracting States / Etats contractants	75
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Status	https://www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/181219-ctc-ac-print-ef.pdf
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/aircraft-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-aeronautique

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
Afghanistan	-	25-07-06	01-11-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Albania/ <i>Albanie</i>	-	30-10-07	01-02-08	D: Arts. XIX, XXX(1)
Angola	-	30-04-06	01-08-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Argentina / <i>Argentine</i>	-	10-01-18	01-08-18	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Australia / <i>Australie</i>	-	26-05-15	01-09-15	D: Art. XXX(1), (3)
Bahrain / <i>Bahreïn</i>	-	27-11-12	01-03-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Bangladesh	-	15-12-08	01-04-09	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Belarus / <i>Bélarus</i>	-	27-09-11	01-01-12	-
Bhutan	-	04-07-14	01-11-14	-
Brazil / <i>Brésil</i>	-	30-11-11	01-03-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Burkina Faso	-	08-09-17	01-01-18	-
Burundi	16-11-01	-	-	-
Cameroon / <i>Cameroun</i>	-	19-04-11	01-08-11	-
Canada	31-03-04	21-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX*, XXX(1), (2), (3)
Cape Verde / <i>Cap-Vert</i>	-	26-09-07	01-01-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Chile / <i>Chili</i>	16-11-01	-	-	-
China / <i>Chine</i>	16-11-01	03-02-09	01-06-09	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
Colombia / <i>Colombie</i>	-	19-02-07	01-06-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Congo	16-11-01	-	-	-
Costa Rica	-	08-08-18	01-12-18	-
Côte d'Ivoire	-	01-03-16	01-07-16	D: Art. XIX(1)*
Cuba	16-11-01	28-01-09	01-05-09	-
Democratic Republic of the Congo / <i>Rép. démocratique du Congo</i>	-	06-05-16	01-09-16	-
Denmark / <i>Danemark</i>	-	26-10-15	01-02-16	D: Art. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Egypt / <i>Egypte</i>	-	10-12-14	01-04-15	-
Eswatini	-	26-05-17	01-09-17	-

Annexe II

Ethiopia / <i>Ethiopie</i>	16-11-01	21-11-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Fiji / <i>Fidji</i>	-	30-05-12	01-09-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
France	16-11-01	-	-	-
Gabon	-	04-04-17	01-08-17	-
Germany / <i>Allemagne</i>	16-11-01	-	-	D
Ghana	16-11-01	20-12-18	01-04-19	D: Art. XXX(1), (2), (3)
India / <i>Inde</i>	-	31-03-08	01-07-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Indonesia / <i>Indonésie</i>	-	16-03-07	01-07-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ireland / <i>Irlande</i>	-	23-08-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2)
Italy / <i>Italie</i>	06-12-01	-	-	-
Jamaica / <i>Jamaïque</i>	16-11-01	-	-	-
Jordan / <i>Jordanie</i>	16-11-01	31-08-10	01-12-10	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kazakhstan	-	01-06-11	01-10-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kenya	16-11-01	13-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Kuwait / <i>Koweït</i>	-	31-10-13	01-02-14	-
Latvia / <i>Lettonie</i>	-	08-02-11	01-06-11	-
Lesotho	16-11-01	-	-	-
Luxembourg	-	27-06-08	01-10-08	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Madagascar	-	10-04-13	01-08-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malawi	-	16-01-14	01-05-14	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Malaysia / <i>Malaisie</i>	-	02-11-05	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)*
Malta / <i>Malte</i> ²	-	01-10-10	01-02-11	D: Art. XXX(1)
Mexico / <i>Mexique</i>	-	31-07-07	01-11-07	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
Mongolia / <i>Mongolie</i>	-	19-10-06	01-02-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Mozambique	-	18-07-13	01-11-13	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Myanmar	-	03-12-12	01-04-13	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Namibia / <i>Namibie</i>	-	23-07-18	01-11-18	D: Art. XXX(1)
Netherlands / <i>Pays-Bas</i> ³	-	17-05-10	-	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2)
New Zealand / <i>Nouvelle-Zélande</i>	-	20-07-10	01-11-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (3), (5)
Nigeria	16-11-01	16-12-03	01-03-06	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
Norway / <i>Norvège</i>	-	20-12-10	01-04-11	D: Art. XXX(1), (3), (5)
Oman	-	21-03-05	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Pakistan	-	22-01-04	01-03-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Panama	11-09-02	28-07-03	01-03-06	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Paraguay	-	19-12-18	01-04-19	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Romania / <i>Roumanie</i>	-	30-03-18	01-07-18	D: Art. XXX(1)
Russian Federation / <i>Fédération de Russie</i>	-	25-05-11	01-09-11	D: Arts. XXX(1)*, (3)
Rwanda	-	28-01-10	01-05-10	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
San Marino / <i>Saint-Marin</i>	-	09-09-14	01-01-15	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	12-03-03	27-06-08	01-10-08	-
Senegal / <i>Sénégal</i>	02-04-02	09-01-06	01-05-06	D: Arts. XXIX, XXX(1), (2), (3)
Sierra Leone	-	26-07-16	01-11-16	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Singapore / <i>Singapour</i>	-	28-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (3)
South Africa / <i>Afrique du sud</i>	16-11-01	18-01-07	01-05-07	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Spain / <i>Espagne</i>	-	27-11-15	01-03-16	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1)
Sudan / <i>Soudan</i>	16-11-01	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	-	30-12-15	01-04-16	D: Art. XXX(1)
Switzerland / <i>Suisse</i>	16-11-01 (<i>ad ref.</i>)	-	-	-
Tajikistan / <i>Tadjikistan</i>	-	31-05-11	01-09-11	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Togo	-	01-12-11	01-04-12	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Tonga	16-11-01	-	-	-
Turkey / <i>Turquie</i>	16-11-01	-	-	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Ukraine	03-03-04	31-07-12	01-11-12	D: Arts. XIX, XXX(1), (3)
United Arab Emirates / <i>Emirats arabes unis</i>	-	29-04-08	01-08-08	D: Arts. XIX, XXIX, XXX(1), (2), (3)
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	16-11-01	27-07-15	01-11-15	D: Arts. XXIX*, XXX(1)*, (2)*, (3)*
United Rep. of Tanzania / <i>Rép.-Unie de Tanzanie</i>	16-11-01	30-01-09	01-05-09	D: Art. XXX(1)*, (2)*, (3)*
United States of America / <i>Etats-Unis d'Amérique</i>	09-05-03	28-10-04	01-03-06	D: Arts. XIX(1), XXX(1)
Uzbekistan / <i>Ouzbékistan</i>	-	31-01-18	01-05-18	D: Art. XXX(1), (2), (3)
Viet Nam	-	17-09-14	01-01-15	D: Arts. XIX, XXX(1), (2), (3)
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	-	28-04-09	01-08-09	D: Arts. XXVII(2), XXX(5)

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique* (Art. XXVII).

² This State has provided Unidroit with information about its laws and policies in relation to the Aircraft Protocol: see www.unidroit.org/english/conventions/mobile-equipment/information-contractingstates.htm // *Cet Etat a fourni à Unidroit des informations concernant la situation au regard de sa législation et des politiques applicables aux matières couvertes par le Protocole aéronautique: voir www.unidroit.org/french/conventions/mobileequipment/information-contractingstates.htm*

³ The Kingdom of the Netherlands deposited its instrument of accession to the Aircraft Protocol on 20 July 2010 for the Netherlands Antilles (Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius and Saba) and Aruba. As from 10 October 2010, following a modification of the internal constitutional relations within the Kingdom of the Netherlands, the reference to the "Netherlands Antilles" is to be replaced by "Curaçao, Sint Maarten and the Caribbean part of the Netherlands (the islands of Bonaire, Saba and Sint Eustatius)" / *Le Royaume des Pays-Bas a déposé son instrument d'adhésion au Protocole aéronautique le 20 juillet 2010 pour les Antilles néerlandaises et Aruba. A compter du 10 octobre 2010, suite à une réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, la référence aux "Antilles néerlandaises" doit être remplacée par "Curaçao, Sint Maarten et la partie caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saba et Sint Eustatius)"*

* Affected by withdrawal and/or subsequent declaration / *Fait l'objet d'un retrait ou d'une déclaration subséquente.*

LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK

PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AU MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

Adoption:	Place / <i>Lieu</i> : Luxembourg Date: 23-02-2007
Entry into force: <i>Entrée en vigueur:</i>	No / <i>Non</i> Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))
Contracting States / Etats contractants	3
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique	1
Status	https://www.unidroit.org/status-2007luxembourg-rail
Depositary / Dépositaire:	UNIDROIT
UNIDROIT website page / Page internet d'UNIDROIT	https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/rail-protocol https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-ferroviaire

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. or RESERV. / DECL. OU RESERVES
France	03-03-17	-	-	-
Gabon	23-02-07	04-04-17	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	D
Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	-	-	D
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Mozambique	15-11-16	-	-	-
Sweden / <i>Suède</i>	27-06-17	02-07-18	-	D
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	-	-	-
Regional economic integration organisations / Organisations régionale d'intégration économique				
European Union / <i>Union européenne</i>	10-12-09	18-12-14	-	D

**UNIDROIT CONVENTION ON SUBSTANTIVE RULES FOR INTERMEDIATED SECURITIES
CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES REGLES MATERIELLES RELATIVES AUX TITRES INTERMEDIÉS**

Adoption: Place: Geneva / *Lieu:* Genève
Date: 09-10-09

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 3 ratifications (art. 42.1)

**Contracting States /
Etats contractants** /

Etat <https://www.unidroit.org/status>

Depository / Dépositaire: UNIDROIT

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/capital-markets/geneva-convention>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/marches-financiers/geneva-convention>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION ACCESSION / ADHESION	ENTRY INTO FORCE ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES
Bangladesh	09-10-09	—	—	—

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX A LA CONVENTION
RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR
DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**

Adoption: Place / *Lieu:* Berlin
Date: 09-03-2012

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: Art. XXXVIII

**Contracting States /
Etats contractants** /

Etat <https://www.unidroit.org/status-2012-space>

Depository / Dépositaire: UNIDROIT

**UNIDROIT website page /
Page internet d'UNIDROIT** <https://www.unidroit.org/instruments/security-interests/space-protocol>
<https://www.unidroit.org/fr/instruments/garanties-internationales/protocole-spatial>

STATE / ETAT	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / ADHES.	ENTRY INTO FORCE / ENTREE EN VIGUEUR	DECL. OF RESERV. / DECL. OU RESERVES
Burkina Faso	09-03-12	—	—	—
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	—	—	—
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09-03-12	—	—	—
Zimbabwe	09-03-12	—	—	—

ANNEXE III

MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS BASES SUR DES TRAVAUX MENÉS DANS LE CADRE D'UNIDROIT (*)

A. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN VIGUEUR, ADOPTÉS SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS OU DES CONVENTIONS D'UNIDROIT

1. **Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) de 1956**, adoptée à Genève sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention, entrée en vigueur en 1961, a eu pour base le projet de Convention relatif au contrat de transport international de marchandises par route (CM.), transmis en 1952 à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies.

Etat: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11&chapter=11&clang=en

Les Etats Parties sont: Albanie, Arménie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Moldova, Mongolie, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

2. **Convention de l'UNESCO de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé**, entrée en vigueur en 1956. La Convention a eu pour base le projet de Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, dont l'élaboration a été achevée en 1951.

Etat: <http://www.unesco.org/eri/la/convention.asp?order=alpha&language=F&KO=13637>

Les Etats Parties sont: Afghanistan, Afrique du sud, Albanie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen et Zimbabwe.

3. **Convention internationale de 1961 sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion**, adoptée sous les auspices de l'OIT, de l'OMPI et de l'UNESCO, et entrée en vigueur en 1964. La Convention a eu très largement pour base l'avant-projet de Convention sur la protection des artistes interprètes et exécutants, ainsi que des producteurs de disques phonographiques et d'autres phonogrammes, et l'avant-projet de Convention sur la protection des radio-émissions.

Etat: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XIV-3&chapter=14&clang=en

Les Etats Parties sont: Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Dominique, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce,

(*) Basée sur les informations dont dispose le Secrétariat au 31 décembre 2018.

Guatemala, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

4. **Convention de La Haye de 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants**, entrée en vigueur en 1962. La Convention a été élaborée sur la base du projet de Convention pour la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des décisions en matière d'obligations alimentaires, dont un premier projet avait été élaboré par UNIDROIT en 1938 et dont les travaux se sont achevés en 1949 avec la transmission du projet au Département des Affaires Sociales des Nations Unies. Après avoir été révisé par un comité d'experts des Nations Unies, le projet a été recommandé aux Etats sous la forme d'une Résolution du Conseil Economique et Social à sa XVII^{ème} session comme modèle pour l'élaboration de conventions bilatérales ou de lois uniformes pour adoption séparée par chaque Etat.

Etat: <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/status-table/?cid=38>

Les Etats Parties sont: Allemagne, Autriche, Belgique, Chine (seulement la Région administrative spéciale de Macao), Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Suriname et Turquie.

5. **Convention européenne de 1962 sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1967. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité des hôteliers à raison des dommages aux ou de la destruction des objets apportés dans l'hôtel par les voyageurs, dont le texte a été achevé par UNIDROIT en 1934.

Etat: <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/041/signatures>

Les Etats Parties sont: Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pologne, Royaume-Uni, Serbie et Slovénie.

6. **Traité Bénélux de 1955 relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** et **Convention européenne de 1959 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs** adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1969. Ces deux instruments ont eu pour base le projet de règles uniformes sur l'assurance obligatoire des automobilistes, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1937.

Etat de la Convention de 1959: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/029/signatures?p_auth=S5RsyC98

Les Etats Parties à la Convention de 1959 sont: Allemagne, Autriche, Danemark, Grèce, Norvège, Suède et Turquie.

7. **Convention européenne d'établissement de 1955**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe et entrée en vigueur en 1965. La Convention a eu pour base le projet de Convention sur le traitement réciproque des nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1951.

Etat: <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/019/signatures>

Les Etats Parties sont: Allemagne, Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Turquie.

8. **Protocole N° 1 relatif aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure qui a été adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et à laquelle l'Autriche, la Croatie, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Yougoslavie sont Parties Contractantes. Le Protocole a eu pour base le projet de Convention relative aux droits réels sur les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1960. Le Protocole N° 1 est entré en vigueur en 1982.

Etat du Protocole N° 1: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsq_no=XII-4&chapter=12&clang=en

Les Etats Parties au Protocole N° 1 sont: Autriche, Belarus, Croatie, France, Luxembourg, Monténégro, Pays-Bas, Serbie et Suisse.

9. **Protocole N° 2 relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure** annexé à la Convention de 1965 relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, adoptée sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le Protocole a eu pour base le projet de Protocole relatif à la saisie conservatoire et à l'exécution forcée concernant les bateaux de navigation intérieure, dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1962. Le Protocole N° 2 est entré en vigueur en 1982.

Etat du Protocole N° 2:

https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-4&chapter=12&clang=en

Les Etats Parties au Protocole N° 2 sont: Autriche, Belarus, Croatie, France, Luxembourg, Monténégro et Serbie.

10. **Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises**, adoptée à Vienne en 1980 et entrée en vigueur en 1988. La Convention a eu pour base la Convention portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC) ainsi que la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI), adoptées à La Haye lors d'une Conférence diplomatique en 1964 (Sections A 1 et 2 ci-dessus).

Etat: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=X-10&chapter=10&lang=fr

Les Etats contractants sont: Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etat de Palestine, Etats-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guyane, Honduras, Hongrie, Iraq, Islande, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Saint Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay et Zambie.

11. **Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1969. La Convention est entrée en vigueur en 1994.

Etat:

https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-26&chapter=11&clang=en

Les Etats Parties sont: Bosnie-Herzégovine, Croatie, Lettonie, Monténégro, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie et Ukraine.

12. **Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) concernant la lettre de voiture électronique (e-CMR)**, adoptée à Genève en 2008 et est entré en vigueur le 5 juin 2011. Le Protocole additionnel a eu pour base une proposition conjointe soumise par UNIDROIT et la CNUDCI.

Etat: https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-11-b&chapter=11&clang=fr

Les Etats parties sont: Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Turquie.

B. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX NON ENCORE ENTRES EN VIGUEUR, ADOPTES SOUS LES AUSPICES D'AUTRES ORGANISATIONS, QUI ONT EU POUR BASE DES PROJETS D'UNIDROIT

1. **Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN)**, adoptée à Genève en 1973 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative à la limitation de la responsabilité des propriétaires de bateaux en navigation intérieure (CLN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1970. La Fédération de Russie est le seul Etat contractant.

Etat: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-1&chapter=11&clang= fr

2. **Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN)**, adoptée à Genève en 1976 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet de Convention relative au contrat de transport international de passagers et de bagages en navigation intérieure (CVN), dont la rédaction a été achevée par UNIDROIT en 1972. La Fédération de Russie est le seul Etat contractant.

Etat: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-D-2&chapter=11&clang= fr

3. **Règles européennes pour les fonds de placement** qui ont été recommandées en 1972 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe comme loi-modèle aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces Règles ont eu pour base l'avant-projet de loi-modèle sur les fonds de placement, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1969.

4. **Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage**, adoptée en 1966 sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base l'avant-projet de loi uniforme sur l'arbitrage dans les rapports internationaux de droit privé, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1954. La Belgique est le seul Etat contractant.

Etat: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/056/signatures?p_auth=92tvxnfU

5. **Convention européenne de 1973 sur la responsabilité civile en cas de dommages causés par des véhicules automoteurs**, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe. La Convention a eu pour base le projet de loi uniforme sur la responsabilité civile des automobilistes, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1938. Aucun Etat contractant.

Etat: https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/079/signatures?p_auth=92tvxnfU

6. **Convention des Nations Unies sur le transport multimodal international de marchandises**, adoptée à Genève en 1980. L'origine de cette Convention se trouve dans le projet de Convention relative aux contrats de transport international combiné de marchandises, dont le texte d'UNIDROIT a été achevé en 1965. Le projet d'UNIDROIT a également été l'une des bases du projet de Convention relative au transport international combiné de marchandises (TCM), élaboré à une table ronde convoquée par UNIDROIT à la demande de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies en 1969 et 1970, qui a été lui-même révisé lors de réunions convoquées conjointement par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Les Etats contractants sont: Burundi, Chili, Géorgie, Liban, Libéria, Malawi, Maroc, Mexique, Rwanda, Sénégal et Zambie.

Etat: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-E-1&chapter=11&clang= fr

7. **Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)**, adoptée à Genève en 1989 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. La Convention a eu pour base le projet d'articles d'une Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1986. Le Libéria est le seul Etat contractant.

Etat: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XI-B-30&chapter=11&clang= fr

8. **Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international**, adoptée à Vienne en avril 1991. La Convention a eu pour base l'avant-projet de Convention sur les opérateurs de terminaux de transport, dont UNIDROIT a achevé l'élaboration en 1983. Les Etats contractants sont: Egypte, Gabon, Géorgie et Paraguay.

Etat: https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=X-13&chapter=10&clang=fr

C. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UN AVANT-PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 93/7/CEE du Conseil du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre

D. DIRECTIVE EUROPEENNE QUI A EU POUR BASE UNE CONVENTION D'UNIDROIT

Directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre et modifiant le règlement (UE) n. 1024/2012 (refonte)

E. REGLES UNIFORMES PUBLIEES PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET QUI ONT EU POUR BASE UN PROJET DE CONVENTION D'UNIDROIT

Règles uniformes sur un document de transport multimodal d'abord publiées par la Chambre de commerce internationale en 1973 et révisées par la suite. L'origine de ces Règles est la même que celle de la Convention des Nations Unies sur le transport international multimodal de marchandises (voir ci-dessus Section B. 6.).

F. INSTRUMENTS INTERNATIONAUX BASES SUR DES ETUDES PRELIMINAIRES PREPAREES PAR UNIDROIT

1. **Convention européenne sur la responsabilité du fait des produits en cas de lésions corporelles ou de décès du 27 janvier 1977**

Aucun Etat contractant.

2. **Résolution (78)3 relative aux clauses pénales en droit civil** adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 20 janvier 1978.

BIBLIOTHEQUES DEPOSITAIRES DE LA DOCUMENTATION D'UNIDROIT

- Afrique du sud:** Library of the Department of Justice, Directorate: Internal Affairs, Pretoria
- Allemagne:** Staatsbibliothek zu Berlin, Abteilung Amtsdruckschriften und Internationaler Amtlicher Schriftentausch <<http://staatsbibliothek-berlin.de/>>
- Argentine:** Corte Suprema de Justicia de la Nación, Secretaría de Investigación de Derecho comparado <<http://www.csjn.gov.ar>>
- Australie:** National Library of Australia <<http://www.nla.gov.au/>>
- Autriche:** Universität Wien, Universitäts Bibliothek, Fachbereichsbibliothek Rechtswissenschaften <<http://bibliothek.ub.univie.ac.at/fb-rewi/>>
- Belgique:** Service public fédéral Justice <<http://just.fgov.be/>>
- Bolivie:** Biblioteca Central de la Cancillería de la República <<http://www.rree.gob.bo>>
- Brésil:** Serviço de Biblioteca e documentação - SBD, Universidad de São Paulo, Faculdade de Direito <<http://www.usp.br/bibliotecadireito/biblioteca.htm>>
- Bulgarie:** Bulgarian National Library "St. Cyrill and St. Methodius" <<http://www.nationallibrary.bg/>>
- Canada:** Nahum Gelber Law Library, McGill University <<http://www.mcgill.ca/library/>>; University of British Columbia Law Library <<http://www.library.ubc.ca/law/>>
- Chili:** Academia Diplomática <<http://www.academiadiplomatica.cl>>
- Colombie:** Biblioteca Luis Angel Arango <<http://www.banrepcultural.org/blaa>>
- Egypte:** Documentation Center, General Directorate of International and Cultural Co-operation, Ministry of Justice, Cairo <<http://www.jp.gov.eg/ar/Default.aspx>>
- Espagne:** Universidad San Pablo CEU <<http://www.ceu.es>>
- Estonie:** Eesti Rahvusraamatukogu <<http://www.nlib.ee/>>
- Etats-Unis d'Amérique:** Arthur W. Diamond Law Library Columbia University in the City of New York <<http://www.law.columbia.edu/library/>>; Underwood Law Library, Dedman School of Law, Southern Methodist University <<http://library.law.smu.edu/>>
- Fédération de Russie:** Bibliothèque de l'Académie russe du commerce extérieur <<http://www.vavt.ru/>>
- Finlande:** Eduskunnan Kirjasto <<http://lib.eduskunta.fi/Resource.phx/kirjasto/index.htm>>
- France:** Bibliothèque Inter-universitaire Cujas <<http://cujas-front.univ-paris1.fr/repons/portal/bookmark?Global=0&MenuItemMmelected=nomenu&startingNews=1&howManyNews=1&withDbidNews=&ChanPathNews=>>
- Grèce:** Bibliothèque de l'Institut hellénique de droit international et étranger <<http://www.hiifl.gr/>>
- Hongrie:** Országgyűlési Könyvtár <<http://www.ogyk.hu>>
- Inde:** Library of the Indian Society of International Law <<http://www.isil-aca.org/library.htm>>
- Indonésie:** Departemen Luar Negeri (Direction des traités en matière économique, sociale et culturelle, Direction Générale des affaires juridiques et des traités, Ministère des affaires étrangères) <<http://www.kemlu.go.id/id/Default.aspx>>
- Irlande:** National Library of Ireland <<http://www.nli.ie/>>
- Japon:** Bibliothèque du Ministère de la Justice (Division de la Bibliothèque nationale du Diet) <<http://www.moj.go.jp>>
- Lettonie:** Bureau du droit européen et international, Ministère de la Justice <<http://www.tm.gov.lv/lv/>gov.lv/lv/>lv/lv/>>
- Luxembourg:** Bibliothèque Nationale <<http://www.bnl.public.lu/fr/index.html>>; Université du Luxembourg <<http://wwwfr.uni.lu/university/library>>
- Malte:** Il-Biblijoteka L-Università ta' Malta <<http://www.lib.um.edu.mt/>>

- Mexique:** Instituto de Investigaciones Jurídicas, Universidad Nacional Autónoma de México <<http://www.unam.mx>>; Academia Mexicana de Derecho Internacional Privado y Comparado, México City; Biblioteca Loyola, Universidad Iberoamericana Tijuana <<http://www.loyola.tij.uia.mx>>
- Norvège:** Det juridiske fakultetsbibliotek, Universiteitsbiblioteket i Oslo <<http://www.ub.uio.no/>>
- Paraguay:** Facultad de Derecho y Ciencias Sociales de la Universidad Nacional de Asunción <<http://www.der.una.py/>>
- Pays-Bas:** Bibliotheque du Ministère de la Justice <<http://www.rijksoverheid.nl/#ref-justitie>>
- Pologne:** Biblioteka Sejmowa <<http://libr.sejm.gov.pl/bibl/>>
- Portugal:** Serviço de Biblioteca e Documentação Diplomática do Ministério dos Negócios Estrangeiros - Instituto Diplomático <<http://www.portugal.gov.pt/pt/os-ministerios/ministerio-dos-negocios-estrangeiros.aspx>>; Gabinete de Documentação e Direito Comparado, Procuradoria Geral da República <<http://www.gddc.pt/>>
- République de Corée:** Library of the Korea National Diplomatic Academy <<http://www.mofat.go.kr/ifanslib.html>>
- République populaire de Chine:** Ministère du Commerce (MOFCOM) <<http://www.mofcom.gov.cn/index.shtml>>
- République slovaque:** Právnická fakulta Trnavskej Univerzity <<http://www.truni.sk/>>
- République tchèque:** Library of the International Law Department, Ministry of Industry and Trade <<http://www.mpo.cz>>
- Roumanie:** Biblioteca Nationala <<http://www.bibnat.ro/>>
- Royaume-Uni:** Library of the Institute of Advanced Legal Studies <<http://ials.sas.ac.uk/>>
- Saint-Siège:** Biblioteca della Facoltà di Giurisprudenza, Libera Università Maria Ss. Assunta, Rome <<http://www.luMmea.it/LuMmea/>>
- Slovénie:** Univerza v Mariboru Pravna fakulteta <<http://www.pf.uni-mb.si/sl/>>
- Suède:** Riksdagsbiblioteket <http://www.riksdagen.se/templates/R_SubStartPage____448.aspx>
- Suisse:** Bibliothèque de l'Institut suisse de droit comparé <<http://isdc.ch>>
- Turquie:** Banca ve Ticaret Hukuku Arastirma Enstitüsü, Hukuk Fakültesi, Ankara Üniversitesi <http://bthae.ankara.edu.tr/?bil=bil_icerik&icerik_id=207&kat_id=12>
- Uruguay:** Facultad de Derecho de la Universidad de la República <<http://www.fder.edu.uy>>